

NATURE EN SANTÉ = POPULATIONS EN SANTÉ

METTRE LA NATURE AU CŒUR DE LA
RELANCE POST-COVID-19



TABLE DES MATIÈRES

Résumé	3
Introduction	7
Partie 1 : La conservation de la Nature au cœur d'une relance verte	10
Les aires protégées soutiennent toute forme de vie sur Terre	11
La COVID-19 et la conservation	12
La dégradation de la Nature est directement liée aux risques de pandémie	12
Les parcs et la Nature : un baume pour la santé mentale et physique des Canadiens	14
Écosystèmes en santé, populations en santé, économie en santé	15
Le Canada : chef de file mondial pour la protection de la Nature?	18
Les progrès au Canada donnent le ton pour des mesures plus ambitieuses	21
Recommandations principales	26
Partie 2 : La réussite de la conservation passe par une action de tous les gouvernements	27
Yukon	30
Territoires du Nord-Ouest	32
Nunavut	34
Colombie-Britannique	35
Alberta	37
Saskatchewan	40
Manitoba	42
Ontario	44
Québec	46
Nouveau-Brunswick	49
Nouvelle-Écosse	51
Terre-Neuve-et-Labrador	53
Île-du-Prince-Édouard	55
Références	56

Photo de couverture :
Edward Koorey

Résumé

Le Canada est un pays profondément connecté à la Nature. Cette Nature est à la base de notre identité, de notre bien-être et de notre économie. Pourtant, les données probantes ne manquent pas pour démontrer que la Nature dans notre pays, comme ailleurs dans le monde, est en crise. Face à une telle réalité, le Canada doit protéger davantage de ses terres et de ses eaux intérieures afin de préserver les écosystèmes sains dont dépendent tous les Canadiens et de contribuer à la lutte contre les changements climatiques.

Début 2020, **un élan se dessinait au Canada et dans le monde entier en faveur de l'adoption de mesures de conservation ambitieuses**. Fin 2019, le gouvernement fédéral s'était engagé à protéger 25 % des terres et des océans du Canada d'ici 2025 et 30 % d'ici 2030. La SNAP a salué cet engagement, que le premier ministre a réitéré lors de récentes déclarations publiques^{1, 2, 3}. Le Canada a également annoncé qu'il jouerait un rôle de leader mondial en encourageant d'autres pays à adopter des objectifs ambitieux en matière de protection des terres et des océans dans le nouveau cadre mondial de la biodiversité qui fait l'objet de négociations sous l'égide de la *Convention sur la diversité biologique (CDB) de l'ONU*⁴.

C'est alors qu'en l'espace de quelques semaines, la pandémie de COVID-19 est venue bouleverser le monde, dévastant les familles, submergeant les systèmes de soins de santé de certains pays et paralysant l'économie mondiale. La SNAP a poursuivi son travail de protection des terres et des océans du Canada, à distance, et a commencé à analyser les conséquences de la pandémie pour la conservation.

Le présent rapport décrit certains de nos apprentissages sur la relation entre la pandémie et la conservation des milieux terrestres, et répertorie les raisons pour lesquelles **les paliers de gouvernement au Canada doivent placer la conservation de la Nature au cœur de leurs plans de relance post-COVID-19**.

La destruction de la Nature est directement liée aux risques de pandémie

Alors que la pandémie se propageait, les scientifiques n'ont pas tardé à établir les liens entre la transmission de maladies des espèces sauvages aux humains et la dégradation des habitats sauvages par l'homme⁵. **Les systèmes naturels sont fragilisés lorsque les activités industrielles, comme l'exploitation minière et forestière, la construction de routes ou l'aménagement urbain empiètent sur des zones dont l'accès humain était auparavant limité**^{6, 7, 8}. Lorsque cela se produit, il existe un risque accru que les gens soient exposés à un nouvel agent pathogène venant de la faune locale et que la maladie se propage des animaux sauvages aux humains⁹.

Les preuves de ce lien entre la destruction de la Nature et les pandémies sont si convaincantes que l'Organisation mondiale de la santé a récemment établi que la protection de la Nature, « la source de la santé humaine » doit être la priorité première des stratégies de relance post-COVID-19¹⁰.



Photo : Terra Firma

Les parcs et la Nature procurent des bienfaits essentiels pour la santé mentale et physique

Confrontés à l'énorme stress causé par la pandémie de COVID-19, les Canadiens ont afflué vers les espaces naturels protégés en quête de confort, d'inspiration et d'espoir. Des études récentes révèlent que la pandémie aura vraisemblablement des répercussions graves et durables sur la santé mentale au cours des prochaines années, ce qui fera peser des pressions et des coûts croissants sur les Canadiens et sur le système de santé. Les parcs et les aires protégées peuvent jouer un rôle important dans l'amélioration de la santé mentale des gens. Une étude récente a estimé que les parcs nationaux du monde entier permettent d'économiser 6 mille milliards de dollars par année dans le domaine de la santé mentale¹¹.

Reconnaître que les espaces naturels offrent des services essentiels à la santé mentale et physique des Canadiens justifie encore une fois que l'investissement dans l'agrandissement des parcs et des aires protégées du Canada est indispensable pour notre avenir.

Des écosystèmes en santé pour une économie en santé

En janvier 2020, un rapport publié par le Forum économique mondial (FEM) révélait que la moitié du PIB mondial (soit 45 mille milliards de dollars américains) est modérément ou fortement dépendant de la Nature et de ses services. Dans ce même rapport (intitulé *Global Risk Report*¹²), le FEM présente la perte de biodiversité comme l'un des cinq principaux risques pour l'économie mondiale.

Si le lien entre la santé humaine et la santé économique était déjà admis avant la pandémie, la COVID-19 a créé un cadre qui nous force à examiner ce lien majeur et à repenser l'avenir. Alors que les gouvernements planifient la reprise après la COVID-19, ils ont le choix de réinvestir dans le statu quo ou dans la reconstruction de sociétés et d'économies plus saines, plus équitables et plus vertes, au profit de la Nature et de l'humanité pour les générations à venir.

Les aires protégées génèrent d'importantes retombées économiques directes et indirectes¹³. Par exemple, en 2009, les parcs fédéraux, provinciaux et territoriaux au Canada ont permis de soutenir 64 000 emplois et ont injecté 6 dollars dans le PIB canadien pour chaque dollar investi par les gouvernements : une rentabilité exceptionnelle. Les aires protégées stimulent et diversifient les économies rurales en attirant de nouveaux résidents et de nouvelles entreprises dans les collectivités situées à proximité des parcs.

Plusieurs juridictions ont déjà indiqué leur intention de placer la Nature au cœur de leurs plans de relance après la COVID-19. Par exemple, l'Union européenne (UE) s'est engagée à intégrer sa nouvelle *Stratégie en faveur de la biodiversité*¹⁴ dans ses plans de relance. Dans cette stratégie, l'UE prévoit de créer des aires protégées qui couvriront 30 % des milieux terrestres et marins de l'Europe d'ici 2030, de restaurer des écosystèmes dégradés dans tout le continent et de consacrer 33 milliards d'euros par an à la conservation de la biodiversité¹⁵. La Nouvelle-Zélande a annoncé un



Photo : Braxton Stuntz

programme de 1,1 milliard de dollars (NZD) pour créer 11 000 emplois régionaux afin de contribuer à la restauration de ses milieux naturels¹⁶.

Le Canada a un rôle de chef de file à jouer

Le Canada abrite 20 % des forêts vierges de la planète, 24 % des milieux humides et près d'un tiers du carbone stocké dans les sols. Le premier ministre a réaffirmé récemment l'engagement du gouvernement fédéral de protéger 25 % du territoire terrestre et marin d'ici 2025 et 30 % d'ici 2030, un engagement soutenu massivement par les Canadiens¹⁷. **Le Canada doit maintenant prendre les devants aux côtés de l'UE, de la Nouvelle-Zélande et d'autres pays ambitieux et placer la Nature et la transformation écologique au cœur de ses stratégies et de ses investissements dans le cadre de la relance post-COVID-19.**

Même si les juridictions au Canada ont encore un long chemin à parcourir pour compléter un réseau d'aires protégées efficaces, les progrès réalisés aux cours des quatre dernières années au chapitre de la protection des milieux terrestres et marins offrent une assise solide pour la mise en place d'actions à grande échelle pour la prochaine décennie. **Pour atteindre les nouveaux objectifs de conservation, les instances provinciales et territoriales devront se rallier aux instances fédérales et autochtones pour reconnaître la valeur et l'importance de protéger davantage de nos milieux naturels.**

Le gouvernement fédéral a mobilisé les provinces, les territoires, les peuples autochtones, les ONG et d'autres partenaires autour de la réalisation des engagements de conservation du Canada pour 2020. Il a en outre investi 1,3 milliard de dollars sur cinq ans pour soutenir ce travail. Les gouvernements autochtones des Premières Nations, des Inuit et des Métis ont associé la science occidentale et les savoirs autochtones pour lancer des initiatives avant-gardistes visant à protéger leurs territoires traditionnels.

L'élargissement des réseaux d'**aires protégées suscite cependant un engouement mitigé selon les provinces et les territoires.** Par exemple, le Québec, le Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve-et-Labrador se sont engagés politiquement en vue de renforcer la protection de leurs territoires et agissent déjà concrètement en ce sens. Les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon ont élaboré des plans d'aménagement du territoire qui pourraient entraîner la création de nouvelles aires protégées de grande envergure et gérées de manière conjointe.

Ailleurs, on constate une certaine lenteur ou une réticence à agir. Par exemple, en Alberta, on assiste à l'affaiblissement et au démantèlement du réseau d'aires protégées existant.

Les paliers de gouvernement à l'échelle du pays doivent accorder une place centrale à la conservation de la Nature dans leurs plans de relance post-COVID-19. Il s'agit notamment d'aider le Canada à respecter son engagement de protéger 25 % de son territoire d'ici 2025 et 30 % d'ici 2030. Vous trouverez ci-dessous des recommandations générales sur la manière dont les paliers de gouvernements peuvent



Photo : Pete Nuij



NATURE EN SANTÉ = POPULATIONS EN SANTÉ

METTRE LA NATURE AU CŒUR DE LA RELANCE POST-COVID-19

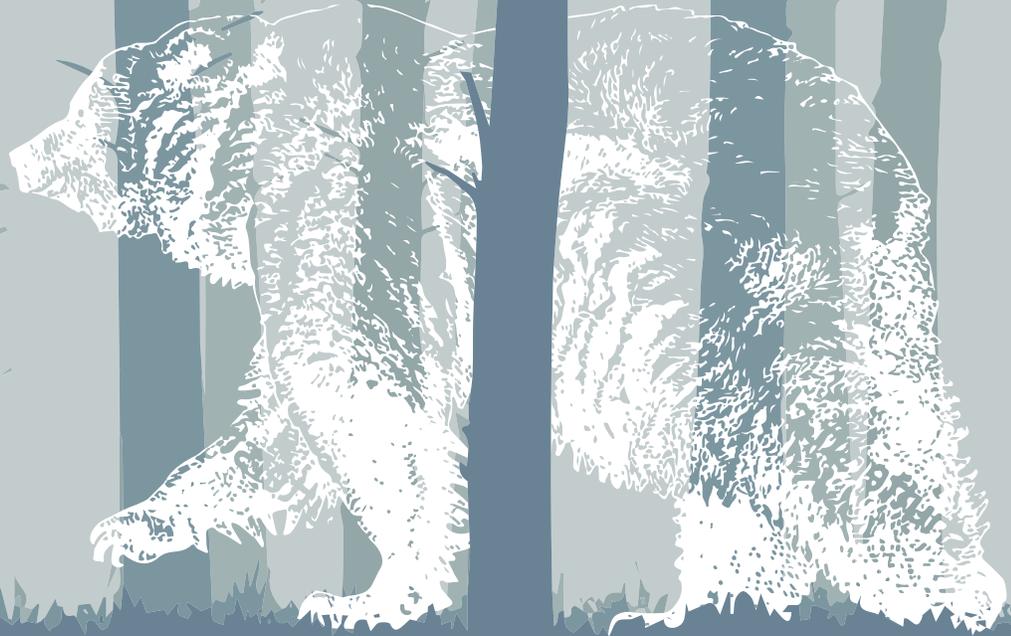
faire progresser la conservation dans le contexte de la relance post-COVID-19. Des recommandations destinées aux provinces et territoires figurent dans la deuxième partie du présent rapport.

RECOMMANDATIONS PRINCIPALES :

La SNAP recommande que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux au Canada :

1. S'engagent publiquement à placer la protection et la restauration de la Nature au cœur des investissements et des plans de relance post-COVID-19;
2. Investissent dans la création de réseaux efficaces d'aires protégées, en reconnaissant les retombées importantes que ces aires protégées procurent en termes de santé mentale et physique, de conservation de la biodiversité, d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques, de création d'emplois et de stimulation de l'économie.
3. Investissent dans la gestion à long terme des aires protégées, en reconnaissant que cette démarche est nécessaire pour maximiser les avantages et la rentabilité que les aires protégées procurent aux communautés locales.
4. Soutiennent la conservation et l'intendance du territoire dirigées par les Autochtones, en veillant à ce que les aires protégées soient créées et gérées de manière à contribuer à la réconciliation entre les peuples autochtones et non autochtones du Canada, et avec la Terre.
5. Adhèrent aux normes canadiennes relatives aux aires protégées et aux autres mesures de conservation efficaces par zone (AMCEZ), en veillant à ce que ces territoires soient protégés de manière permanente contre les activités industrielles et les infrastructures dommageables.
6. Que le gouvernement fédéral assume un rôle de leader sur la scène internationale, en commençant par rejoindre immédiatement la « Coalition de haute ambition pour la Nature », composée de pays qui préconisent des mesures ambitieuses en matière de conservation de la Nature.

Introduction



NATURE EN SANTÉ = POPULATIONS EN SANTÉ

METTRE LA NATURE AU CŒUR DE LA RELANCE POST-COVID-19

L'année 2020 s'annonçait prometteuse pour la conservation de la Nature. En 2019, les médias avaient publié une série de rapports scientifiques internationaux prestigieux faisant état du déclin alarmant et sans précédent de la biodiversité ainsi que des conséquences désastreuses que cela pourrait avoir sur l'humanité si on ne changeait pas notre rapport avec la nature^{18,19}. En janvier 2020, le Forum économique mondial a placé la perte de biodiversité parmi les cinq principaux risques auxquels le monde est confronté²⁰. En février, les pays se réunissaient à Rome pour discuter d'un projet ambitieux de nouvelle stratégie mondiale en matière de biodiversité pour la prochaine décennie dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies (CDB de l'ONU)²¹.

Au Canada, le gouvernement fédéral a démontré sa volonté de jouer un rôle de chef de file mondial en matière de conservation de la Nature et s'est engagé à protéger 25 % de ses terres et de ses océans d'ici 2025 et 30 % d'ici 2030, ainsi qu'à mettre en œuvre des solutions fondées sur la Nature pour lutter contre les changements climatiques.

Puis soudainement, tout a basculé. En quelques semaines à peine, le virus de la COVID-19 s'est propagé sur la planète entière. Il a dévasté des familles, saturé des systèmes de santé et provoqué un ralentissement économique inouï, alors que les gouvernements s'efforçaient d'en limiter les terribles conséquences.

Quatre mois plus tard, la courbe de la pandémie a été aplanie au Canada permettant ainsi une reprise de nombreux services. Même si la situation demeure grave, dans certains pays, dont le Canada, on réfléchit maintenant aux stratégies pour mieux se remettre de cette crise sanitaire et économique sans précédent, sachant que ses conséquences se feront probablement sentir pendant plusieurs années, voire beaucoup plus encore.

*Chien des prairies dans le
parc national des Prairies.
Photo : Matt Jacques,
@mattjacques*



Photo : Evi Zik



Malgré la progression de la pandémie, l'équipe de la SNAP a poursuivi son travail de conservation, quoique virtuellement, en gardant à l'esprit que les crises de la biodiversité et des changements climatiques étaient toujours aussi urgentes et graves. Cette pandémie nous a amenés à réfléchir à la façon dont la COVID-19 pourrait influencer sur notre mission de protéger au moins la moitié des terres publiques et des océans du Canada et de veiller à ce que les parcs soient gérés de manière à protéger la Nature qui s'y trouve. Le présent rapport décrit certains des apprentissages que nous avons faits sur la relation entre la pandémie et la conservation des milieux terrestres et souligne que **d'investir dans l'achèvement de réseaux efficaces d'aires protégées pour les terres et les eaux intérieures du Canada est plus important et urgent que jamais.**

Le rapport souligne **l'importance de la collaboration avec des partenaires, en particulier les gouvernements autochtones, soit les Premières Nations, les Inuit et les Métis.** Il met aussi en lumière la façon dont la **gestion efficace et à long terme des aires protégées est capitale pour assurer l'optimisation des investissements qu'on y a fait et permettre de procurer aux communautés toute une série d'avantages économiques, sociaux, culturels et environnementaux.**

En dernier lieu, le rapport s'appuie sur des discussions avec des experts de la SNAP pour mettre en lumière **les possibilités et les défis liés à la création et à la gestion efficace des aires protégées dans chaque région du pays et formule des recommandations quant aux mesures prioritaires à adopter pour y faire face.**

Nous espérons que ce rapport **encouragera les paliers de gouvernement à placer la Nature au cœur du plan de relance après la pandémie de la COVID-19 et à accélérer les mesures visant à mettre en place un réseau efficace d'aires protégées d'un océan à l'autre, en favorisant la réconciliation avec les peuples autochtones, et à reconnaître les avantages substantiels et durables que la conservation apportera à tous les Canadiens** sur les plans de l'économie, de la santé et bien plus encore.

« La protection de la Nature et la lutte contre les changements climatiques sont les défis de notre génération... on ne peut parler de l'un sans l'autre. »

– Justin Trudeau,
premier ministre du
Canada



Source : Trudeau, J. (2019).
Sommet des champions de la
nature, Montréal, avril 2019.

Partie 1

La conservation de
la Nature au cœur
d'une relance verte



LES AIRES PROTÉGÉES SOUTIENNENT TOUTE FORME DE VIE SUR TERRE

La perte d'habitat causée par les activités humaines demeure le principal moteur du déclin rapide de la Nature. Par conséquent, la protection et la restauration des habitats doivent être au cœur de toute stratégie de conservation de la Nature²².

L'établissement et la gestion efficace de réseaux d'aires protégées à perpétuité sont depuis longtemps reconnus comme des moyens essentiels pour préserver des écosystèmes sains et conserver des populations d'animaux sauvages en bonne santé. Des écosystèmes sains procurent des services essentiels aux populations, dont de l'air pur, de l'eau potable, des sols fertiles, de la nourriture et des médicaments, en plus de contribuer à notre santé physique et mentale.

Les scientifiques soulignent également l'importance des aires protégées dans la lutte contre les changements climatiques, car elles stockent le carbone dans leurs milieux et aident les humains et la faune à s'adapter aux conditions climatiques changeantes.

Les données scientifiques montrent qu'il faut protéger de 30 % à 70 % des écosystèmes terrestres et marins pour préserver la santé de la planète et garantir des services écosystémiques essentiels aux humains; c'est donc dire que le Canada et la communauté internationale doivent redoubler d'efforts pour protéger et restaurer la Nature^{23,24,25}. En outre, il est prouvé qu'il **ne suffit pas de miser sur la superficie à protéger** pour générer les résultats en matière de conservation et les avantages qui en découlent pour la société. En fait, les réseaux d'aires protégées doivent également être conçus et gérés efficacement en fonction de la science et des savoirs autochtones^{26,27}.



Photo : phototerrestrial



Photo : James Wheeler

LA COVID-19 ET LA CONSERVATION

La dégradation de la Nature est directement liée aux risques de pandémie

La pandémie de COVID-19 a renforcé à quel point la santé humaine est étroitement liée à notre relation avec le monde naturel. Elle a également mis en évidence, une fois de plus, l'importance cruciale que revêt la protection des milieux naturels pour le bien-être des humains.

D'après les Centres pour le contrôle et la prévention des maladies (CDC) des États-Unis, 75 % des maladies « nouvelles ou émergentes » qui infectent les humains ne sont pas d'origine humaine²⁸. Les scientifiques n'ont pas tardé à établir que la transmissions de zoonoses des espèces sauvages aux humains est liée à l'invasion et à la dégradation des habitats sauvages par l'homme²⁹. **Les systèmes naturels sont fragilisés lorsque les activités industrielles, comme l'exploitation minière et forestière, ou les aménagements urbains, comme les routes, empiètent sur des zones où la présence humaine était auparavant limitée^{30,31,32}.** Lorsque cela se produit, il existe un risque accru que les gens soient exposés à un nouvel agent pathogène venant de la faune locale³³. La situation peut s'aggraver lorsque ces agents pathogènes trouvent de nouveaux vecteurs pour se propager à plus grande échelle ou lorsqu'il y a un commerce d'animaux sauvages infectés, ce qui accélère la propagation des maladies vers de nouvelles régions³⁴.

Dans un récent éditorial paru dans la revue PARKS de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), on lit que « **La préservation de l'intégrité écologique de la Nature par le biais d'aires protégées et d'aires de conservation est essentielle pour freiner la perte de biodiversité et peut contribuer à réduire le risque**

Gaspésie. Photo : Mélissa Vaitilingame



de propagation des zoonoses³⁵. » La schématisation des liens entre la santé des humains, des animaux et des écosystèmes est connue comme l'approche « Une seule santé »³⁶. Cette approche reconnaît l'interdépendance entre la santé des humains, des autres animaux (tant sauvages que domestiques) et de l'environnement et le fait qu'ils constituent un tout³⁷. Les partisans de cette approche, qui comprennent maintenant les CDC, l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la Banque mondiale, la Wildlife Conservation Society (WCS) et d'autres, soutiennent depuis longtemps que notre santé et notre bien-être actuels et futurs sont directement liés à notre capacité à gérer efficacement le monde naturel³⁸.

La pandémie a amplifié ce message. Dans le « Manifeste pour un rétablissement sain après la COVID19 » récemment publié par l'OMS, la prescription numéro un est la suivante : « **Protéger et préserver la source de la santé humaine : la Nature³⁹** ».

La pandémie de COVID-19 a fait ressortir que le maintien de l'intégrité écologique des écosystèmes est essentiel non seulement pour prévenir la perte de biodiversité et aider à réduire les changements climatiques, mais aussi pour diminuer le risque de maladies émergentes. On connaît bien les outils et les solutions permettant de maintenir l'intégrité écologique. Il s'agit notamment de **mettre en place des réseaux d'aires protégées bien conçus et bien gérés, de soutenir les aires protégées autochtones et l'intendance autochtone, d'effectuer une planification territoriale et de favoriser les politiques qui réduisent les impacts des activités industrielles nuisibles et des infrastructures⁴⁰**. La reconnaissance du lien entre la santé des espaces naturels et la santé des êtres humains représente un important pas en avant vers un processus de relance transformationnel et écologique⁴¹. Le Canada peut d'ailleurs jouer un véritable rôle de chef de file sur la scène internationale en faisant la promotion de ce concept dans le cadre des efforts de relance mondiaux.



« C'est notre Terre qui est en jeu et nous n'en avons qu'une. Notre environnement, c'est notre avenir. Nous allons le défendre pour le bien de tous. »

– Justin Trudeau,
premier ministre du
Canada



Source :Trudeau, J. (2019).
Déclaration du premier ministre
à l'occasion du Jour de la Terre.
Gouvernement du Canada.
Consulté le 26 juin 2020.
[https://pm.gc.ca/fr/nouvelles/
declarations/2019/04/22/
declaration-du-premier-ministre-
loccasion-du-jour-de-la-terre.](https://pm.gc.ca/fr/nouvelles/declarations/2019/04/22/declaration-du-premier-ministre-loccasion-du-jour-de-la-terre)

**Une antilocapre dans le
parc national des Prairies.
Photo : Matt Jacques
@mattjacques**

LES PARCS ET LA NATURE : UN BAUME POUR LA SANTÉ MENTALE ET PHYSIQUE DES CANADIENS

Face au stress considérable causé par la pandémie, les Canadiens ont afflué vers les parcs en quête de réconfort, d'inspiration et d'espoir. Au début de la pandémie, les parcs étaient tellement bondés que certains d'entre eux ont dû fermer car ils n'étaient pas en mesure de faire respecter la distanciation physique. La réouverture progressive des parcs a suscité une demande si forte pour les sites de camping que les systèmes de réservation en ligne de la Colombie-Britannique et de l'Alberta ont connu une panne dès le premier jour, alors que les réservations n'étaient disponibles que pour les résidents de ces provinces.

Selon un récent sondage publié par l'Association de l'industrie touristique du Canada, les mesures de distanciation physique ont fait en sorte que près d'un tiers des Canadiens ont pu à nouveau apprécier le fait de passer du temps à l'extérieur⁴². Rien d'étonnant à cela quand on sait que des preuves scientifiques confirment le lien entre le contact avec la Nature et l'amélioration de la santé mentale et du bien-être⁴³. Les bienfaits de la Nature pour la santé sont multiples, notamment pour le niveau d'attention, la capacité cognitive, le sommeil et la résistance au stress⁴⁴. Les personnes qui font du tourisme en Nature ont en moyenne une meilleure santé mentale que celles qui n'en font pas⁴⁵. Sur le plan économique, cette variation du bien-être mental chez les gens qui visitent les parcs nationaux et les coûts qui y sont associés sont estimés à 6 000 milliards de dollars américains par an dans le monde⁴⁶.

Des études récentes ont révélé que la pandémie de COVID-19 aura vraisemblablement des conséquences graves et durables sur la santé mentale de certaines personnes^{47,48,49}. Le nombre de personnes souffrant d'anxiété, de dépression et de solitude devrait augmenter de manière substantielle⁵⁰. Dans une entrevue récente, Margaret Eaton, cheffe de la direction de l'Association canadienne pour la santé mentale (ACSM), a indiqué que la COVID-19 aura effectivement de graves répercussions sur la santé mentale. Elle a cité l'exemple des lignes d'aide de l'ACSM en Nouvelle-Écosse, qui ont enregistré une augmentation de 2 700 % du nombre d'appels au cours d'une seule période de 24 heures⁵¹.

Photo : Abben Lak



Ces défis en matière de santé mentale feront probablement peser des coûts et des pressions croissantes sur les Canadiens et sur l'économie canadienne dans les années à venir. Les parcs et les aires protégées peuvent aider à atténuer ces coûts et ces pressions en favorisant l'amélioration de la santé mentale des personnes qui les visitent⁵². Reconnaître que la protection de la Nature constitue un service essentiel qui favorise la santé mentale et physique des Canadiens, en particulier en temps de crise, est une raison de plus pour justifier que les investissements dans la protection et l'agrandissement des parcs et des aires protégées du Canada sont indispensables à notre avenir.

Écosystèmes en santé, populations en santé, économie en santé

La COVID-19 sonne comme un réveil brutal en mettant en évidence le lien entre la santé des écosystèmes, des populations et de l'économie. Toutefois, la nécessité de mieux reconnaître le lien entre les écosystèmes et notre bien-être était déjà connue bien avant cette pandémie. En 2015, l'Assemblée générale des Nations Unies adoptait la résolution 70/1 *Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030*, dans laquelle tous les pays s'engagent « (...) à prendre soin de la planète et à la préserver (...) à prendre les mesures audacieuses et porteuses de transformation qui s'imposent d'urgence pour engager le monde sur une voie durable, marquée par la résilience⁵³. » En janvier 2020, un nouveau rapport publié par le Forum économique mondial (FEM) révélait que **63 mille milliards de dollars canadiens (soit la moitié du produit intérieur brut (PIB) mondial) sont modérément ou fortement dépendants de la Nature et de ses services**. Dans ce même rapport, **le FEM place la perte de biodiversité parmi les cinq principaux risques pour l'économie mondiale**⁵⁴.

L'économie mondiale est déjà mise à rude épreuve en raison de la pandémie : **plus de 10 000 milliards de dollars ont été affectés à l'aide d'urgence en l'espace de deux mois**⁵⁵. Ces investissements sans précédent dans des mesures de soutien et de relance sont déjà plus de trois fois supérieurs à ceux réalisés pendant la récession mondiale de 2008-2009 dans certains pays, et jusqu'à dix fois supérieurs dans d'autres⁵⁶. **Si la COVID-19 a ébranlé le statu quo, elle nous offre néanmoins la possibilité de repenser l'avenir que nous voulons et dont nous avons besoin**. Nous sommes à la croisée des chemins. Nous avons le choix de réinvestir dans le statu quo ou de reconstruire une société reposant sur une économie plus saine, plus équitable et plus verte. Notre choix sera déterminant à la fois pour la Nature et l'humanité pour les générations à venir.

Les aires protégées ont fait leurs preuves en matière de retombées économiques⁵⁷. L'investissement dans la création et la bonne gestion des aires protégées, y compris les aires protégées autochtones, favorisera la création d'emplois à court et à long terme dans tout le pays, posera les bases durables d'un tourisme centré sur la Nature et la culture, et contribuera à la stabilité et à la diversification des économies des collectivités.



Photo : Ali Kazal

ACCROÎTRE L'OFFRE TOURISTIQUE BASÉE SUR LA NATURE ET LA CULTURE

Au sortir de la crise, il est probable que les Canadiens privilégient les voyages plus proches de chez eux afin de pouvoir respecter la distanciation physique en route et à destination. Beaucoup vont chercher à profiter de la Nature, de sorte que les parcs et les aires protégées vont devenir plus que jamais des destinations de choix.

De nombreuses communautés, notamment les communautés autochtones, souhaitent mettre à profit les aires protégées pour offrir des activités touristiques centrées sur la Nature et la culture et ainsi favoriser leur développement économique. On pourrait d'ailleurs promouvoir ces activités en misant sur des aires protégées nouvelles et moins connues : l'occasion est d'autant plus intéressante étant donné les déplacements limités. À court terme, cette approche viendrait en aide à un secteur touristique en difficulté, et à long terme, elle aiderait les communautés périurbaines, rurales et éloignées à bâtir des économies plus résilientes et plus diversifiées.

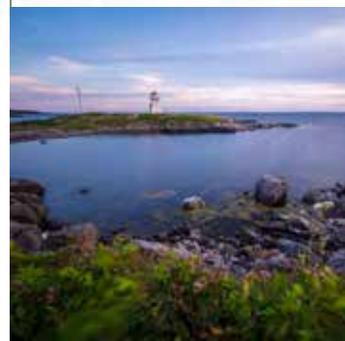
LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DES PARCS

En plus d'assurer la conservation de la Nature, les aires protégées génèrent d'importantes retombées économiques :

- En 2017-2018, les dépenses des visiteurs dans les sites de Parcs Canada ont apporté 2,8 milliards de dollars au PIB canadien, soutenu 36 453 emplois à temps plein à l'échelle du pays et généré 486 millions de dollars en recettes fiscales à plusieurs paliers de gouvernement⁵⁸
- En 2009, les parcs fédéraux, provinciaux et territoriaux (terrestres) et les dépenses connexes des visiteurs ont soutenu 64 000 emplois et injecté 6 dollars dans le PIB canadien pour chaque dollar investi par les gouvernements⁵⁹
- Les aires protégées stimulent et diversifient les économies rurales en attirant de nouvelles entreprises et de nouveaux résidents dans les collectivités situées à proximité des parcs⁶⁰

Les mesures de protection et de restauration de la Nature offrent des possibilités d'emploi à court, moyen et long terme aux Canadiens issus de différents milieux et avec des niveaux d'études variés. De plus, ces mesures peuvent soutenir des secteurs

vulnérables et fortement touchés comme le tourisme, largement représenté par les petites et moyennes entreprises. L'investissement dans les aires protégées est particulièrement avantageux pour les communautés rurales et éloignées, y compris de nombreuses communautés autochtones, en leur offrant la possibilité de diversifier leurs économies de manière à encaisser les contrecoups inévitables du ralentissement des secteurs des ressources. Les investissements aideraient également le secteur caritatif et à but non lucratif, qui contribue à plus de 8 % au PIB du Canada⁶¹ et qui mobilise de nombreux Canadiens vivant dans des zones urbaines ou périurbaines en faveur de la Nature et de la conservation.



L'IMPACT ÉCONOMIQUE DU PARC DE LA GATINEAU

Le parc de la Gatineau, situé à une dizaine de kilomètres en voiture du centre-ville d'Ottawa, compte environ 2,65 millions de visites par an selon la Commission de la capitale nationale (CCN), la société d'État fédérale responsable de sa gestion. En plus de servir d'habitat à d'innombrables espèces, dont de nombreuses en péril, il compte un vaste réseau de sentiers qui contribue à faire de la région d'Ottawa-Gatineau l'une des zones urbaines les plus agréables à vivre en Amérique du Nord. Parmi ses retombées économiques en 2016, notons : 241,5 millions de dollars injectés dans l'économie régionale; 184 millions de dollars dépensés par les visiteurs en nourriture, en activités et en magasinage dans les municipalités environnantes; et plus de 4700 emplois à temps plein. Le parc de la Gatineau est un moteur économique majeur pour la région de l'Outaouais et une source inestimable de bonheur et de plaisir pour ses visiteurs.

Les juridictions canadiennes reçoivent de nombreuses suggestions sur la manière d'orienter la reprise pendant et après la pandémie afin d'assurer un avenir plus sain, plus durable et plus équitable. **Pour maintenir efficacement les systèmes vitaux de notre planète, les stratégies de relance doivent prévoir des investissements pour l'établissement et à la gestion efficace de réseaux d'aires protégées, notamment en soutenant les aires protégées autochtones et l'intendance du territoire par les Autochtones, ainsi que la planification territoriale basée sur les savoirs autochtones et la science inclusive.**

Ces investissements doivent également servir à empêcher les pratiques et les politiques industrielles nuisibles et dépassées qui dégradent la Nature ainsi qu'à éviter le relâchement des politiques environnementales comme celles relatives aux évaluations d'impact et à la surveillance écologique.

Photo : Daniel Wallace

LE CANADA : CHEF DE FILE MONDIAL POUR LA PROTECTION DE LA NATURE?

D'après les Nations Unies, 2020 devait être la « super année » de la Nature⁶². La communauté internationale menait des négociations en vue d'établir de nouveaux objectifs mondiaux en matière de biodiversité pour la prochaine décennie, lesquels seraient entérinés lors d'une grande conférence de l'ONU sur la biodiversité prévue en octobre en Chine. Le Congrès mondial de la Nature de l'UICN devait avoir lieu en juin, en France. Une « Coalition à haute ambition pour la Nature » composée de pays déterminés à mener « une action mondiale ambitieuse et fondée sur la science pour sauvegarder la Nature et l'avenir de l'humanité », notamment en protégeant 30 % des terres et des océans de la planète d'ici 2030⁶³, a été créée. D'importantes négociations sur le climat sous l'égide de l'ONU étaient prévues à Glasgow en novembre. La biodiversité était sous les feux de la rampe. Certains pays prenaient les devants pour préconiser des objectifs de conservations ambitieux, et il y avait de l'espoir pour que les acteurs mondiaux se concertent pour prendre des mesures énergiques contre les crises interreliées de la perte de biodiversité et des changements climatiques.

Au Canada, le gouvernement fédéral démontrait vouloir devenir le leader mondial en matière de conservation de la Nature en accueillant le Sommet international des champions de la Nature à Montréal en avril 2019 et en s'engageant à se doter d'un plan pour assurer la protection de 25 % de son territoire terrestre et marin d'ici 2025 et 30 % d'ici 2030 ainsi qu'à faire valoir, lors de rencontres internationales, que les

« Les décisions qui seront prises dans les mois à venir peuvent soit figer des schémas de développement économique qui causeront des dégâts permanents et croissants aux systèmes écologiques sur lesquels reposent la santé et les moyens de subsistance de l'humanité, soit, si elles sont prises intelligemment, promouvoir un monde en meilleure santé, plus équitable et plus soucieux de l'environnement. »

– Après-COVID-19 : manifeste pour un monde en meilleure santé de l'OMS, 26 mai 2020



Photo : Celine Poncet

Source : Organisation mondiale de la Santé (OMS). (2020). Après-COVID-19 : manifeste pour un monde en meilleure santé. <https://www.who.int/news-room/feature-stories/detail/who-manifesto-for-a-healthy-recovery-from-covid-19>.



pays du monde entier doivent également se fixer un objectif de conservation de 30 % d'ici 2030⁶⁴.

Photo : Tom Gainor

Soudainement, la COVID-19 a fait son apparition. En quelques semaines, 2020 a sombré dans une crise mondiale sans précédent qui a apporté souffrance et incertitude à des milliards de citoyens aux quatre coins du monde. La « super année » de la Nature a été repoussée au moins jusqu'en 2021. Alors que les pays se mettaient en pause et que les pouvoirs publics luttaienent contre le virus, les défenseurs de la Nature s'inquiétaient que les mesures prises pour protéger la Nature et lutter contre les changements climatiques ne perdent leur élan.

Cependant, au fil des semaines, les scientifiques ont commencé à mettre en évidence les liens entre la destruction de la Nature par l'Homme et les pandémies comme celle de la COVID-19. Les gens ont eu l'occasion de ralentir et de réfléchir à leurs priorités. Sur les médias sociaux, les récits d'observation des oiseaux et de la Nature se sont multipliés et les sondages d'opinion ont fait ressortir le désir des gens de voir se produire des changements profonds dans leur vie et dans le monde. Les inégalités et les vulnérabilités du système économique mondial en place sont devenues encore plus évidentes, déclenchant des manifestations massives contre le racisme et la discrimination systémique. Nous vivons un moment de bouleversement historique et le contexte pousse de plus en plus les pays à opérer un changement transformationnel dans leurs rapports avec la Nature et avec les autres pays.

Plusieurs gouvernements ont déjà indiqué qu'ils placeraient la Nature au cœur de leurs plans de relance après la COVID-19. Par exemple, l'Union européenne (UE) s'est engagée à intégrer sa nouvelle *Stratégie en faveur de la biodiversité*⁶⁵ dans ses plans de relance, sachant que la moitié du PIB mondial (45 mille milliards de dollars) repose sur la Nature. Dans cette stratégie, l'UE prévoit créer des aires protégées qui couvriront 30 % des terres et des océans de l'Europe d'ici 2030, restaurer des écosystèmes dégradés dans tout le continent et consacrer 33 milliards d'euros par an à la conservation de la biodiversité⁶⁶.

NATURE EN SANTÉ = POPULATIONS EN SANTÉ
METTRE LA NATURE AU CŒUR DE LA RELANCE POST-COVID-19

« Permettre à la Nature de redevenir saine est essentiel pour notre bien-être physique et mental et peut nous aider à lutter contre le changement climatique et l'apparition de maladies. Cette démarche est au cœur de notre stratégie de croissance, le pacte vert pour l'Europe, et s'inscrit dans le cadre d'une relance européenne qui rend à notre planète plus qu'elle ne lui prend. »

Ursula von der Leyen, présidente de la Commission européenne

La Nouvelle-Zélande a annoncé un programme de 1,1 milliard de dollars (NZD) pour créer 11 000 emplois régionaux afin de contribuer à la restauration de ses milieux naturels⁶⁷.

« Cet investissement dans la Nature permettra non seulement de créer des emplois pour des milliers de personnes, mais aussi de léguer un environnement sain aux générations futures. »

Eugenie Sage, ministre de la Conservation de la Nouvelle-Zélande

Deuxième pays du monde par sa superficie, le Canada abrite 20 % des forêts vierges de la planète, 24 % des milieux humides et près d'un tiers du carbone stocké dans les sols. Certaines des dernières grandes rivières sauvages de la planète sillonnent notre pays, qui est aussi le théâtre de la plus grande migration annuelle de mammifères terrestres, offrant des zones de nidification à des milliards d'oiseaux dans ses forêts boréales et tempérées, sa toundra, ses milieux humides et ses prairies. Le Canada a donc une responsabilité mondiale en matière de conservation de la Nature. Les scientifiques ont même désigné le Canada comme une potentielle « superpuissance de la conservation » en raison de la forte proportion d'écosystèmes de valeur mondiale qui s'y trouvent⁶⁸.

**Delta de la rivière
Saskatchewan. Photo :
Garth Lenz**





Le Canada doit prendre les devants aux côtés de l'UE, de la Nouvelle-Zélande et d'autres pays ambitieux afin de placer la Nature et la transformation écologique au cœur de la planification et des investissements de la relance post-COVID-19, pour s'assurer du bien-être à court et à long terme de la planète et de ses habitants.

Photo : Ruth Troughton

LES CANADIENS APPUIENT MASSIVEMENT L'ENGAGEMENT DE PROTÉGER 30 % DU TERRITOIRE TERRESTRE ET MARIN D'ICI 2030 ⁶⁹.

Selon un sondage Abacus de mars 2020 : neuf Canadiens sur dix sont en faveur de l'engagement du gouvernement fédéral à protéger 30 % de nos terres et de nos océans d'ici 2030; 80 % s'attendent à ce que le Canada soit un leader mondial en matière de protection du territoire et trois quarts sont favorables à l'augmentation du financement destiné à l'établissement de nouvelles aires protégées.

Ces résultats concordent avec les conclusions d'un document publié l'année dernière qui révèle que les Canadiens souhaitent la protection d'environ la moitié des terres et des océans du Canada⁷⁰.

Les progrès au Canada donnent le ton pour des mesures plus ambitieuses

L'automne dernier, le gouvernement fédéral du Canada s'est engagé à protéger 25 % de son territoire terrestre et marin d'ici 2025 et 30 % d'ici 2030, reconnaissant ainsi la nécessité d'une action plus ambitieuse en vue d'inverser le déclin catastrophique actuel de la biodiversité. En juin 2020, le premier ministre a réaffirmé cet engagement dans des déclarations publiées à l'occasion de la *Journée mondiale de l'environnement* et de la *Journée mondiale des océans*.



LES PROGRÈS DU CANADA

Les progrès réalisés par le Canada en matière de protection des milieux terrestres et marins au cours des quatre dernières années offrent une assise solide pour la réalisation de ces nouveaux objectifs. En 2015, le gouvernement fédéral récemment élu s'est engagé à atteindre l'objectif du Canada convenu internationalement afin de protéger au moins 17 % de ses terres et de ses eaux intérieures au sein de réseaux d'aires protégées bien gérées et par le biais d'autres mesures efficaces de conservation par zone (AMCEZ).

Deux comités consultatifs ont été créés, le Comité consultatif national et le Cercle d'experts autochtones, lesquels ont produit des rapports contenant des recommandations sur la manière de concrétiser les engagements d'une manière qui favorise la réconciliation^{73,74}.

2015

2017

2010

2011

2012

2013

2014

2015

2016

2017

2017

En 2017, pour la toute première fois, le gouvernement fédéral a mobilisé les différentes instances fédérales, provinciales, territoriales, municipales et autochtones pour planifier la façon d'atteindre les objectifs de protection des terres et des eaux douces fixés pour 2020 dans le cadre de l'initiative « En route vers l'objectif 1 du Canada ». Par le biais de cette initiative, les intervenants ont élaboré une approche commune pour la réalisation de cet engagement ainsi que des normes et des outils pour déterminer ce qui devait compter au Canada comme des aires protégées et d'AMCEZ sur la base de définitions et de lignes directrices internationales.^{71,72}

2018

Dans le cadre de son budget 2018, le gouvernement fédéral a affecté 1,3 milliard de dollars à la conservation de la Nature, ce qui représente le plus important investissement de l'histoire du Canada dans ce domaine. Cet investissement a également marqué le début d'une nouvelle approche commune pour le financement de la protection du territoire au Canada qui soutient les efforts de conservation des provinces et territoires, des gouvernements autochtones, des propriétaires fonciers privés, des ONG et met donc à profit d'importantes contributions philanthropiques.

dans la protection des terres et des océans au cours des quatre dernières années lances des bases solides pour l'atteinte de ces nouveaux objectifs.

Depuis 2018, le gouvernement fédéral et les gouvernements autochtones ont conclu des ententes pour établir de nouvelles aires protégées autochtones, notamment Thaidene Néné et Ts'udé Niljné Tuyetain dans les Territoires du Nord-Ouest, le bassin hydrographique de la rivière Peel au Yukon et Qat'muk dans les montagnes centrales de la chaîne Purcell en Colombie-Britannique.

En juin 2020, Environnement et Changement climatique Canada a annoncé une liste de projets financés par les fonds fédéraux de l'initiative « En route vers l'objectif 1 du Canada »⁷⁵. Une fois achevés, ces projets permettront au Canada de protéger près de 17 % de ses milieux terrestres.

2018

2020

2018

2019

2020

2021

2022

2023

2024

2025

2019

2020

À la fin 2019, reconnaissant que la cible de 17 % constitue un jalon vers des mesures plus ambitieuses en matière de conservation de la biodiversité, le gouvernement du Canada s'est engagé à protéger 25 % de son territoire d'ici 2025 et 30 % d'ici 2030, et à mettre en œuvre des solutions climatiques basées sur la Nature.

Le 5 juin 2020, date de la Journée mondiale de l'environnement, le premier ministre a réaffirmé l'engagement du gouvernement fédéral à protéger 25 % des terres et des océans d'ici 2025 et 30 % d'ici 2030, et à mettre en œuvre des solutions climatiques basées sur la Nature.

Les juridictions au Canada et leurs partenaires ont encore un long chemin à parcourir pour compléter un réseau d'aires protégées géré efficacement qui servira de base au maintien de toute forme de vie sur le territoire canadien. Toutefois, il faut reconnaître que des mesures importantes ont été adoptées et que de nouveaux engagements ont été pris, ce qui ouvre déjà la voie à un renforcement des mesures de conservation pour la prochaine décennie.

LES PEUPLES AUTOCHTONES DU CANADA MONTRENT LA VOIE EN MATIÈRE DE CONSERVATION

La conservation et l'intendance du territoire dirigées par les Autochtones, y compris les aires protégées et de conservation autochtones (APCA), la planification territoriale et les programmes des Gardiens autochtones sont des éléments essentiels pour faire progresser la conservation au Canada. On reconnaît de plus en plus l'importance de la conservation menée par les Autochtones depuis que le Cercle d'experts autochtones et le Comité

consultatif national ont présenté leurs rapports en mars 2018 dans lesquels ils formulent de nombreuses recommandations sur la manière de respecter les engagements en matière de conservation dans un esprit et une pratique de réconciliation.

De nombreuses Nations autochtones voient dans les aires protégées autochtones un moyen de protéger les terres, d'améliorer la sécurité alimentaire, de perpétuer leurs cultures et de générer des retombées économiques pour les communautés. L'aire protégée de Thaidene Néné en est un exemple. Établie en 2019 avec le soutien de Parcs Canada et du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, elle protégera plus de 2,6 millions d'hectares de forêt boréale

et de toundra et pourrait générer de 1 à 4 millions de dollars par an pour la communauté locale de Lutsel K'e dans les Territoires du Nord-Ouest⁷⁶. Les programmes d'intendance autochtones, comme celui des Gardiens autochtones, jouent un rôle essentiel dans la gestion et la surveillance des aires protégées autochtones. Ces programmes peuvent générer des emplois stables et bien rémunérés, souvent dans des communautés isolées, et assurer de bonnes retombées. Une étude réalisée par les Coastal Guardians sur la côte centrale de la Colombie-Britannique a révélé que chaque dollar investi dans le programme générerait en retour entre 10 et 20 dollars⁷⁷.

Les aires protégées et de conservation autochtones occupent une place centrale dans le programme Défi de l'objectif 1 du Fonds de la Nature du Canada et comptent pour la majorité des projets financés⁷⁸. Bien d'autres propositions nécessitent encore un financement ou auront besoin de plus de fonds pour être mises en œuvre.



Bison dans le parc national des Prairies. Photo : Matt Jacques, @mattjacques

NORMES CANADIENNES RELATIVES AUX AIRES PROTÉGÉES TERRESTRES ET AUX AUTRES MESURES DE CONSERVATION EFFICACES PAR ZONE

En 2018, pour la toute première fois au Canada, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont adopté des normes communes applicables aux aires protégées et aux autres mesures de conservation efficaces par zone (AMCEZ) dans le cadre de l'initiative « En route vers l'objectif 1 du Canada ». Alors que les aires protégées ont longtemps été la pierre angulaire de la conservation, les AMCEZ ont fait leur apparition plus récemment dans les objectifs de la biodiversité fixés au titre de la CDB en 2010. Aux termes de l'objectif d'Aichi 11, les pays s'engagent à protéger au moins 17 % de leur territoire d'ici 2020 au moyen de réseaux d'aires protégées bien conçus et gérés efficacement et d'autres mesures de conservation efficaces par zone⁷⁹.

La principale différence entre les aires protégées et les AMCEZ réside dans le fait que les premières doivent avoir pour objectif principal la conservation de la Nature, tandis que les dernières peuvent être établies à d'autres fins, mais doivent néanmoins produire des résultats efficaces en matière de conservation. Les AMCEZ ne sont pas une forme de protection « moins rigoureuse ». Aussi bien les zones protégées que les AMCEZ prévoient l'interdiction des activités incompatibles (y compris les activités industrielles et les projets d'infrastructure dommageables) ainsi que la gestion efficace des autres activités. Au même titre que les aires protégées, les AMCEZ doivent être protégées en permanence⁸⁰.

Un outil d'aide à la décision a été conçu à partir de définitions et d'orientations internationales pour aider le Canada à déterminer si les zones peuvent être considérées comme des aires protégées ou d'AMCEZ. Des études de cas et d'autres documents sont également disponibles pour aider à la classification des zones potentielles⁸¹.

Parmi les AMCEZ reconnues au Canada, citons une partie de la base des Forces canadiennes Shilo, au Manitoba, qui conserve efficacement d'importantes prairies indigènes, et les zones de conservation désignées par des plans d'utilisation des terres garantis par la Constitution dans les T.N.-O.

RECOMMANDATIONS PRINCIPALES

Tandis que les juridictions canadiennes réfléchissent aux mesures de relance à prendre pour contrer la crise de la COVID-19 au-delà des programmes d'urgence, il est crucial d'accorder une place prépondérante à la conservation de la Nature comme système vital pour tous. Il s'agira notamment de respecter l'engagement du gouvernement fédéral de protéger 25 % de nos milieux naturels d'ici 2025 et 30 % d'ici 2030. Pour aider à l'atteinte de ces objectifs, la SNAP recommande que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux au Canada :

- 1** S'engagent publiquement à placer la protection et la restauration de la Nature au cœur des investissements et des plans de relance post-COVID-19.
- 2** Investissent dans la création de réseaux efficaces d'aires protégées, en reconnaissant les retombées importantes que ces aires protégées procurent en termes de santé mentale et physique, de conservation de la biodiversité, d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques, de création d'emplois et de stimulation de l'économie.
- 3** Investissent dans la gestion à long terme des aires protégées, en reconnaissant que cette démarche est nécessaire pour maximiser les avantages et la rentabilité que les aires protégées procurent aux communautés locales.
- 4** Soutiennent la conservation et l'intendance du territoire dirigées par les Autochtones, en veillant à ce que les aires protégées soient créées et gérées de manière à contribuer à la réconciliation entre les peuples autochtones et non autochtones du Canada, et avec la Terre.
- 5** Adhèrent aux normes canadiennes relatives aux aires protégées et aux autres mesures de conservation efficaces par zone (AMCEZ), en veillant à ce que ces territoires soient protégés de manière permanente contre les activités industrielles et les infrastructures dommageables.
- 6** Que le gouvernement fédéral assume également un rôle de leader sur la scène internationale, en commençant par rejoindre immédiatement la « Coalition de haute ambition pour la Nature », composée de pays qui préconisent des mesures ambitieuses en matière de conservation de la Nature.

Photo : Sharisa Johnson

Partie 2

La réussite de la
conservation passe par
une action de tous les
gouvernements



NATURE EN SANTÉ = POPULATIONS EN SANTÉ

METTRE LA NATURE AU CŒUR DE LA RELANCE POST-COVID-19

Pour assumer pleinement un rôle de chef de file mondial de la conservation, le Canada doit exercer ce rôle aussi bien ici que sur la scène internationale. Par ailleurs, le respect des engagements et des responsabilités à l'échelle nationale nécessite que les juridictions provinciales et territoriales fassent front commun avec les gouvernements fédéral et autochtones pour reconnaître l'immense valeur de notre territoire et l'importance de le protéger davantage, et que tous s'engagent à collaborer avec des partenaires en vue de mettre en place des réseaux d'aires protégées bien conçus et bien gérés dans tout le pays.

Conformément à la Constitution canadienne, la protection de l'environnement est une responsabilité partagée entre tous les paliers de gouvernement, tandis que la gestion des terres et des ressources naturelles relève principalement de la compétence des provinces et des territoires. La Constitution canadienne reconnaît également les droits des peuples autochtones. Il revient aussi au gouvernement fédéral de représenter le pays dans les questions de droit international, y compris les traités sous l'égide des Nations Unies comme la Convention sur la Diversité Biologique (CDB). Le leadership, la volonté et le soutien de tous les paliers de gouvernement sont donc essentiels à la réalisation des objectifs et des engagements en matière de protection du territoire.

Le gouvernement fédéral a fait preuve de leadership en mobilisant les provinces, les territoires, les peuples autochtones, les ONG et d'autres partenaires afin de déterminer la meilleure façon pour le Canada de respecter son engagement à

*Parc national et réserve
de parc national Kluane.*

Photo: Adil Darvesh





Photo : Jason Mowry

protéger 17 % de son territoire d'ici 2020. Il a en outre investi 1,3 milliard de dollars sur cinq ans pour soutenir non seulement les initiatives fédérales de conservation, mais aussi les efforts des provinces, des territoires, des gouvernements autochtones et des ONG visant à aider le Canada à atteindre ses objectifs de conservation.

Les gouvernements autochtones des Premières Nations, des Inuit et des Métis ont associé la science occidentale et les savoirs autochtones pour lancer des initiatives avant-gardistes visant à protéger leurs territoires traditionnels. Dans le sud du Canada, les municipalités se joignent à l'effort, de même que les fiduciaires foncières et les propriétaires fonciers privés.

L'élargissement des réseaux d'**aires protégées suscite cependant un engouement mitigé selon les provinces et les territoires**. Par exemple, le Québec, le Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve-et-Labrador se sont engagés politiquement en vue de renforcer la protection de leurs territoires et agissent déjà concrètement en ce sens. Les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon ont élaboré des plans d'aménagement du territoire qui pourraient entraîner la création de nouvelles aires protégées de grande envergure et gérées de manière conjointe.

Ailleurs, on constate une certaine lenteur ou une réticence à agir. Par exemple, en Alberta, on assiste à l'affaiblissement et au démantèlement du réseau d'aires protégées existant.

Après avoir analysé la situation dans l'ensemble du pays, nous avons identifié des actions prioritaires pour chaque province et territoire en ce qui concerne leurs parcs et leurs aires protégées, tout en tenant compte du contexte de la pandémie de COVID-19 et des engagements ambitieux du Canada en matière de conservation. Nous avons également fait ressortir les possibilités et les défis liés à l'amélioration de l'efficacité de la gestion des parcs.

YUKON

L'aménagement du territoire : une voie d'avenir pour la Nature et les humains

Grâce à ses vastes étendues sauvages, le Yukon renferme des possibilités de conservation uniques dans le monde. Le processus d'aménagement du territoire protégé par la Constitution, tel qu'il est défini dans les accords définitifs (traités modernes) signés par 11 Premières Nations du Yukon, est un outil puissant pouvant assurer un avenir durable pour les terres, l'eau, la faune et les populations. Ce processus favorise en outre la conservation effectuée d'une manière qui contribue à la réconciliation et crée des conditions propices à des approches plus durables pour le tourisme et les infrastructures, tout en offrant un plus grand degré de certitude pour la mise en valeur des ressources. Le Yukon offre également un potentiel considérable pour la création d'aires protégées et de conservation autochtones (APCA), un moyen efficace de concrétiser la conservation menée par les Premières Nations, en particulier celles sans la présence de traités modernes.

Depuis l'annonce en août 2019 du plan final d'aménagement du territoire du bassin hydrographique de la rivière Peel, plus de 20 % du territoire yukonais est désormais protégé ou désigné pour bénéficier d'une protection permanente⁸². Sur les sept plans régionaux d'aménagement du territoire, seuls deux ont été achevés jusqu'à présent, ce qui laisse place à plus de protection à l'avenir; une protection fondée sur la science occidentale, les savoirs autochtones et les valeurs culturelles. Actuellement, on dénombre un processus régional d'aménagement du territoire en cours dans la région de Dawson et un d'aménagement infrarégional dans le bassin hydrographique de la rivière Beaver. Des processus d'aménagement menés par les Autochtones s'amorcent également dans le sud-est du Yukon.

*Parc national et réserve de parc national Kluane.
Photo : Adil Darvesh*



« La réponse à la crise de la COVID-19 exige que nous nous opposions tous aux intérêts qui résistent aux changements transformateurs et que nous mettions fin au statu quo. Nous pouvons mieux rebâtir la société pour sortir de la crise actuelle plus forts et plus résilients que jamais, mais pour ce faire il faut privilégier des politiques et des mesures qui protègent la Nature, pour que celle-ci nous protège à son tour. »

– Co-présidents du Rapport d'évaluation mondiale sur la biodiversité et les services écosystémiques, et président, Ecohealth Alliance.



Source: Settele, J., Díaz, S., Brondizio, E., & Daszak, P. (2020). COVID-19 Stimulus Measures Must Save Lives, Protect Livelihoods, and Safeguard Nature to Reduce the Risk of Future Pandemics. IPBES. <https://ipbes.net/covid19stimulus>.

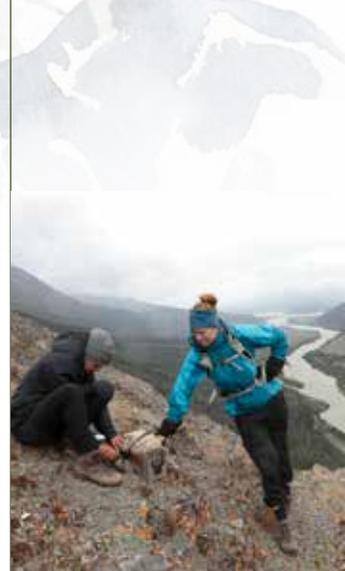
LA RÉUSSITE DE LA CONSERVATION PASSE PAR UNE ACTION DE TOUS LES GOUVERNEMENTS

Le réseau des parcs du Yukon est généralement bien géré par un service des parcs compétent. Cependant, le coût de la gestion du réseau augmente à mesure que de nouvelles aires protégées y sont ajoutées, alors que le financement est limité pour en assurer la gestion à long terme. Cette réalité compromet non seulement la santé des aires protégées existantes, mais elle réduit aussi l'attrait pour en établir de nouvelles.

Pour résoudre ce problème, Yukon Parks a besoin d'un financement adéquat et à long terme pour pouvoir gérer un réseau de parcs de grande envergure et écologiquement représentatif.

Afin de reconnaître le rôle important et croissant des Premières Nations dans l'établissement et la gestion des aires protégées au Yukon, il conviendrait de fournir un financement directement aux gouvernements des Premières Nations de manière à soutenir le programme des Gardiens autochtones ainsi que les efforts de planification et de surveillance.

Cet investissement favoriserait la réconciliation en soutenant une mise en œuvre accélérée des accords définitifs ainsi qu'une conservation et une intendance menées par les Autochtones. Il permettrait aussi de créer des emplois à court terme dans les communautés touchées par le ralentissement brutal des industries minière et touristique et augmenterait la certitude quant à la vocation des terres, jetant ainsi les bases pour la croissance de l'industrie des ressources et le tourisme fondé sur la Nature au moment de la reprise économique.



*Vallée de la rivière Alsek.
Photo : Atsushi Sugimoto*

RECOMMANDATIONS :

- Que les gouvernements fédéral et territorial financent les initiatives d'aménagement du territoire, notamment par un financement direct aux gouvernements des Premières Nations afin de soutenir leurs efforts de préparation de processus de planification actuels et futurs. Qu'ils accordent également un financement supplémentaire aux ONG environnementales, car les organisations à but non lucratif apportent un soutien important aux Premières Nations pour les ressources scientifiques occidentales et pour la sensibilisation du public.
- Qu'un financement soit accordé aux Premières Nations sans accord définitif pour les aider à renforcer les capacités de leurs services de gestion du territoire et à mener à bien leurs propres processus de planification territoriale.
- Qu'un financement à long terme soit accordé pour assurer la gestion des aires protégées afin que celles-ci puissent réaliser leur plein potentiel écologique, culturel et économique.

TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Les gouvernements autochtones donnent l'exemple en matière de création et d'intendance d'aires protégées

Dans les Territoires du Nord-Ouest, les gouvernements autochtones montrent la voie en matière de création et d'intendance d'aires protégées et de conservation. Leurs efforts sont soutenus par des mesures législatives, telles que la nouvelle *Loi sur les zones protégées des Territoires du Nord-Ouest* (juin 2019), qui soutient clairement les aires protégées autochtones et cogérées, ainsi que la *Loi sur les espèces sauvages du Canada* et la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*. La planification territoriale régionale, prévue dans les accords sur les revendications territoriales, est un autre moyen efficace pour la conservation. L'inclusion du droit et de la gouvernance autochtone dans les activités de création et de co-gestion est le fondement des aires protégées dans les territoires-de-Nord-Ouest.

Parmi des initiatives récentes, notons la signature d'accords visant l'établissement de trois aires protégées proposées depuis longtemps : Edézhíe — un partenariat entre les Premières Nations Deh Cho et Tłı̨chǫ, le Service canadien de la faune et le gouvernement des T.N.-O.; Thaidene Nënë — un partenariat entre la Première



Photo : Leonard Laub

LA RÉUSSITE DE LA CONSERVATION PASSE PAR UNE ACTION DE TOUS LES GOUVERNEMENTS

Nation K'e Dene Łutsel, Parcs Canada et le gouvernement des T.N.-O; et Ts'udé Niljné Tuyeta - un partenariat entre les K'asho Got'ine de la région du Sahtu et le gouvernement des T.N.-O. La région de Dinàgà Wek'èhodì le long du bras nord du Grand lac des Esclaves est une autre zone identifiée par le gouvernement Tłjchq̓ qui sera bientôt établie comme aire protégée.

D'autres aires protégées potentielles soutenues par la communauté dans la région du Dehcho, telles que Łue Túé Sųłái, Ejjé Túé Ndáde, Ka'a'gee Tu et Samba K'e sont essentielles au plan d'aménagement du territoire du Dehcho. Elles sont en outre reliées à des zones de conservation proposées et assureront la préservation d'un habitat important pour le caribou boréal, plusieurs autres espèces en péril, les oiseaux migrateurs et la sauvagine. D'autres initiatives communautaires multidimensionnelles de planification de la conservation, par exemple le projet *Nío Ne P'ęnę* (sentiers du caribou des montagnes), progressent également en s'appuyant sur les intérêts locaux et les savoirs autochtones. Les programmes de Gardiens, la gestion de la faune, la protection de l'habitat, la mobilisation des jeunes et la sensibilisation sont autant de principes à la base de ces initiatives.

Les aires protégées et de conservation sont source de nombreux avantages pour la Nature et les gens dans les Territoires du Nord-Ouest. Ces aires contribuent à la diversification des économies locales en créant des emplois dans le secteur du tourisme et dans d'autres domaines comme la gestion, la surveillance, l'éducation, la santé et la culture, entre autres. Elles aident à atténuer les changements climatiques et servent de sites de référence où la gestion et la surveillance contribuent à la compréhension des impacts du développement sur l'ensemble du paysage. Elles constituent un champ de recherche potentiel pour permettre d'étudier les effets de l'industrie sur l'environnement. Il existe un énorme potentiel inexploité dans ce domaine, et c'est pourquoi il est essentiel d'investir à long terme dans les aires protégées et de conservation!

RECOMMANDATIONS :

- Que les gouvernements fédéral et territorial investissent dans un fonds à long terme pour la gestion des aires protégées et de conservation dans les T.N.-O., parallèlement à un investissement à long terme dans les programmes de Gardiens autochtones.
- Que les gouvernements fédéral et territoriaux favorisent une collaboration interministérielle pour financer des programmes visant à mettre les aires protégées et de conservation au service du développement économique, de la culture, de l'éducation, de la santé ou d'autres objectifs compatibles avec les plans de gestion et les besoins des partenaires de cogestion.

NUNAVUT*

Le Nunavut représente 20 % de la superficie du Canada, et près de 20 % du territoire sont des terres appartenant aux Inuit, dont les titres sont détenus par des organisations inuites territoriales et régionales. L'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut prévoit la création de parcs et d'aires de conservation et comprend des exigences relatives aux ententes sur les répercussions et les avantages pour les Inuit et à la création d'un processus d'aménagement du territoire juridiquement contraignant.

À la fin de 2018, le Nunavut protégeait 10,1 % de son territoire au sein d'aires protégées, dont 99 % ont été créés en vertu de la législation fédérale sous la forme de parcs nationaux, de réserves nationales de faune, de sanctuaires d'oiseaux migrateurs et du sanctuaire de la faune Thelon.

Le Fonds de la Nature du Canada, mis en place par le gouvernement fédéral, a récemment investi dans trois projets d'aires protégées au Nunavut : l'établissement du parc territorial d'Agguttinni par le gouvernement du territoire; la planification préliminaire d'une aire protégée et de conservation inuite dans la péninsule de Boothia par l'Association des chasseurs et des trappeurs de Spence Bay et le renforcement par l'Association inuite Qikiqtani de la protection des terres inuites de l'île de Bathurst qui bénéficiera au caribou de Peary, une espèce menacée,.

Le plan provisoire d'aménagement du Nunavut offre des possibilités supplémentaires de protéger de grandes zones de terres importantes sur le plan écologique et culturel au cours des prochaines années. Le plan comprend des objectifs consistant à protéger et à préserver l'environnement, à promouvoir la planification de la conservation, à améliorer la santé des communautés et à favoriser un développement économique durable. Une fois approuvé, le plan orientera les projets de conservation et de développement dans la région du Nunavut. La dernière version du plan faisait l'objet de consultations auprès des communautés avant la pandémie.

Photo : Isaac Demeester



**La SNAP n'a pas de bureau au Nunavut. Par conséquent, nos recommandations sont basées sur les activités et les propositions existantes concernant l'aménagement du territoire et les aires protégées qui sont en cours dans le territoire.*

COLOMBIE-BRITANNIQUE

Financement insuffisant : un problème de langue date pour le réseau des parcs de la Colombie-Britannique

En Colombie-Britannique, comme ailleurs au Canada, les parcs sont devenus des lieux privilégiés pour contribuer au bien-être mental et physique de la population dans le cadre de la pandémie de COVID-19. Chaque année, les parcs de la Colombie-Britannique accueillent plus de 26 millions de visiteurs, ce qui témoigne de leur grande importance pour l'économie, la santé et l'identité de la province.

Même si on reconnaît la nécessité d'avoir des parcs accessibles et en bonne santé, le très prisé réseau de parcs provinciaux de la Colombie-Britannique manque cruellement de ressources depuis des décennies. Cette situation continue à mettre en danger la faune et les visiteurs et crée des obstacles à l'élargissement indispensable du réseau.

Les parcs provinciaux ont été parmi les premiers établissements à être fermés au début de la réponse de la province à la pandémie. Cette fermeture était pratiquement inévitable, compte tenu du manque de personnel et de ressources pour gérer les interactions avec les visiteurs en toute sécurité et entretenir les installations selon les nouvelles normes sanitaires. Cette fermeture a par ailleurs mis en évidence les profondes failles d'un système défectueux que notre section locale et ses partenaires s'efforcent inlassablement de colmater depuis des décennies.

Chutes Sawblade, parc provincial Pinecone Burk.
Photo : Heather Filyk



« Les sociétés et les économies sont fondamentalement tributaires de la biodiversité. Nos recherches révèlent que 44 mille milliards de dollars de valeur économique (soit plus de la moitié du PIB mondial) dépendent modérément ou fortement de la Nature et de ses services. La perte de Nature est un enjeu pour la plupart des entreprises en raison de son impact sur les opérations, les chaînes d'approvisionnement et les marchés. »

– Rapport sur les risques mondiaux du Forum économique mondial, janvier 2020



Source : Forum économique mondial. (2020). The Global Risks Report 2020. Consulté à : http://www3.weforum.org/docs/WEF_Global_Risk_Report_2020.pdf.

NATURE EN SANTÉ = POPULATIONS EN SANTÉ

METTRE LA NATURE AU CŒUR DE LA RELANCE POST-COVID-19

Depuis le début des années 2000, lorsque le financement de BC Parks a été considérablement réduit, la province est aux prises avec l'importante tâche de protéger la faune et la Nature et de faciliter l'accessibilité pour les citoyens de ces endroits spéciaux. On constate un engouement grandissant dans les parcs, mais, parallèlement, les infrastructures vétustes et vieillissantes se multiplient. Le manque de personnel dans les parcs provinciaux a eu pour effet de réduire ou de supprimer complètement des fonctions essentielles telles que la surveillance, l'application de la loi, la recherche et la sensibilisation.

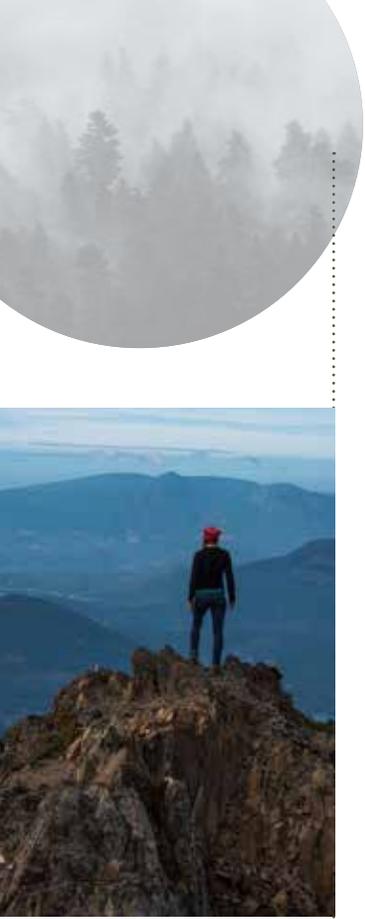
Le personnel des parcs a besoin de ressources pour surveiller les visiteurs et les systèmes naturels environnants, des terrains de camping à la gestion de la faune en passant par la qualité de l'eau. Faute de ressources humaines et d'un niveau de financement approprié pour le réseau des parcs, la province continue de mettre en danger les visiteurs et la faune.

Nouvelles aires protégées. Des possibilités concrètes se présentent en Colombie-Britannique pour soutenir les initiatives de conservation menées par les Autochtones. Bon nombre de projets sont en cours dans toute la province avec le soutien du gouvernement fédéral, notamment la création d'aires protégées et de conservation autochtones (APCA) et des initiatives d'aménagement du territoire menées par les Premières Nations de Kaska Dena, Taku River Tlingit, Tahltan et Ktunaxa.

La protection de la Nature est dans le meilleur intérêt de la Colombie-Britannique, et la vision de conservation des Premières Nations sera essentielle dans la lutte contre les changements climatiques et le déclin de la biodiversité mondiale. Un soutien à long terme de la part du gouvernement de la Colombie-Britannique et du gouvernement fédéral est fondamental pour permettre à ces initiatives de conservation ambitieuses d'offrir leurs avantages aux communautés locales et à l'ensemble de la population canadienne.

RECOMMANDATIONS :

- Que le gouvernement provincial investisse immédiatement dans BC Parks de manière à accroître la capacité du personnel en matière de gestion des visiteurs, de surveillance écologique et de planification de la gestion et à mieux reconnaître le rôle essentiel que jouent les parcs dans le soutien de notre santé, de nos communautés et de notre environnement;
- Que le gouvernement provincial soutienne les initiatives de conservation menées par les Autochtones qui favorisent la réconciliation avec les Nations autochtones, la protection et le rétablissement des espèces en péril, et la création d'emplois durables et à long terme dans les communautés rurales et éloignées.



*Parc provincial Cypress.
Photo : Jordan Schilling*

ALBERTA

Démantèlement du célèbre réseau de parcs de la province

En mars 2020, alors que se déclenchait la pandémie de COVID-19, le gouvernement de l'Alberta a annoncé la suppression de la désignation juridique de 164 parcs et la fermeture partielle ou totale de 20 parcs de son réseau provincial au courant de l'année. Le gouvernement a fourni peu de justifications à cet égard et n'a pas mené de consultation publique. Pourtant, un sondage d'opinion publique commandé par la SNAP a révélé que 7 Albertains sur 10 s'opposent à la suppression ou à la fermeture partielle de ces parcs⁸³.

L'Alberta s'était engagée à atteindre l'objectif international de protection de 17 % des terres et des eaux douces d'ici 2020, et avait coprésidé avec le gouvernement fédéral l'initiative « En route vers l'objectif 1 du Canada », mais le gouvernement provincial au pouvoir a fait volte-face et s'emploie maintenant activement à démanteler et à affaiblir le réseau de parcs provinciaux.

Ces changements toucheraient 175 parcs : 37 % de tous les parcs de l'Alberta, dont 74 % de toutes les aires de loisirs de la province. Bien que ces parcs couvrent un territoire relativement petit, ce sont des zones très accessibles qui permettent aux



Photo : Steve Wiesner

NATURE EN SANTÉ = POPULATIONS EN SANTÉ METTRE LA NATURE AU CŒUR DE LA RELANCE POST-COVID-19



**Opposition aux fermeture
de parcs en Alberta.**

Photo : Matt Bozec

Albertains de tous les coins de la province de profiter des parcs et des aires publiques protégées⁸⁴. Nombre de ces parcs protègent également des valeurs importantes en matière de conservation, comme des plantes rares, des habitats essentiels à l'échelle locale ou des sites de reproduction pour la faune.

Si ces changements se concrétisent, les parcs perdront leur protection et redeviendront des terres publiques inoccupées. Ils pourraient alors être ouverts à des utilisations interdites dans les aires protégées, telles que l'extraction de ressources ou les projets commerciaux⁸⁵. Dans une autre décision récente, le gouvernement provincial a annulé une politique qui empêchait l'exploitation de mines de charbon à ciel ouvert sur le versant est des Rocheuses, y compris dans les eaux d'amont de la rivière Saskatchewan Nord, de la rivière Oldman et de la rivière Bow, où se trouvent bon nombre de ces parcs fermés, qui seront ainsi plus vulnérables aux pressions du développement urbain.

Bien que le gouvernement ait suggéré que les aires retirées du réseau de parcs puissent être gérées par des tiers, elles perdraient quand même leur protection assurée par la loi. Dans le cadre de ce nouveau modèle, les exploitants privés ne seraient pas aussi redevables aux Albertains pour ce qui est du maintien des valeurs de conservation et des expériences de plein air de qualité. La plupart des exploitants potentiels n'ont pas les ressources nécessaires pour gérer efficacement ces lieux importants. Par conséquent, il est peu probable qu'ils soient nombreux à continuer à gérer ces espaces comme des sites de conservation ou de loisirs.

La SNAP est persuadée que ces espaces privilégiés forment le patrimoine naturel collectif des Albertains et que le gouvernement de l'Alberta doit les conserver en fiducie au sein d'un réseau de parcs publics géré efficacement afin que tous ses citoyens puissent en profiter.

**« Si nous voulons
prendre soin de
l'humanité, nous
DEVONS prendre
soin de la Nature. »**

—Antonio Guterres,
secrétaire général de
l'ONU



Source : Guterres, A. (2020).
Message du secrétaire général à
l'occasion de la Journée mondiale
de l'environnement. Secrétaire
général des Nations Unies. [https://
www.un.org/sg/en/content/
sg/statement/2020-06-05/
secretary-generals-message-
world-environment-day-scroll-
down-for-french-version](https://www.un.org/sg/en/content/sg/statement/2020-06-05/secretary-generals-message-world-environment-day-scroll-down-for-french-version).

RECOMMANDATIONS :

Que le gouvernement de l'Alberta :

- Revienne sur sa décision de retirer la désignation de protection des parcs concernés;
- Prenne des décisions sur l'utilisation des terres par le biais du processus d'aménagement du territoire;
- Respecte son engagement en matière de prise de décisions transparentes et de tenue de consultations rigoureuses.

Tous les Albertains et les Canadiens qui visitent les parcs de l'Alberta devraient faire part de leurs préoccupations face à ces changements à leurs élus.

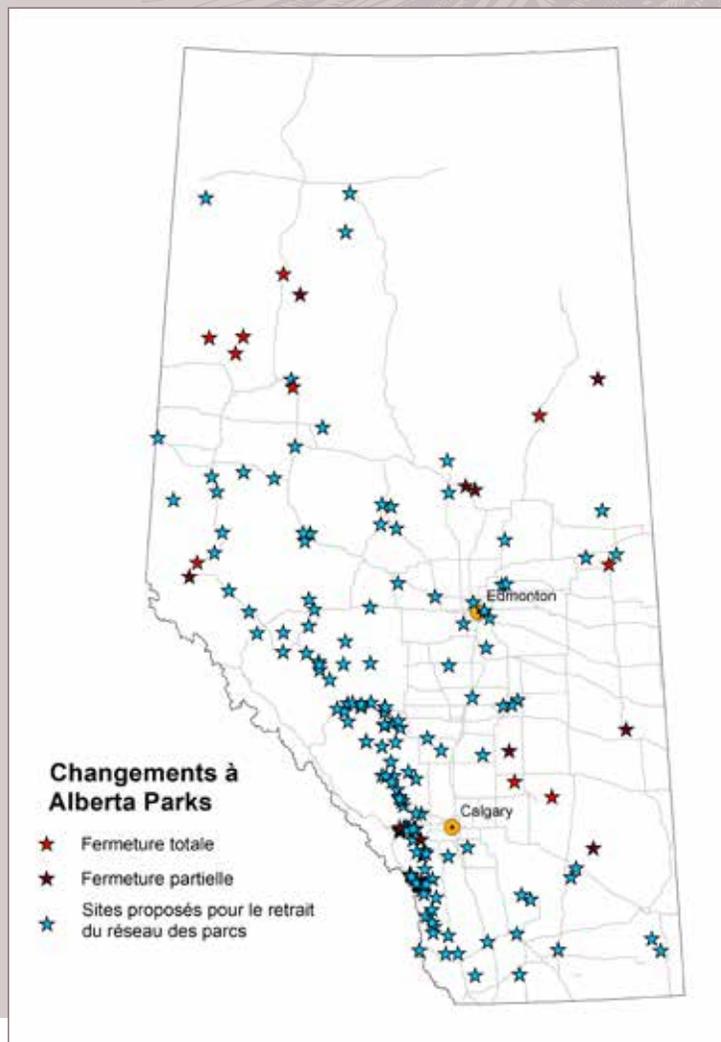


Figure 1.
Parcs en
Alberta
qui seront
retirés du
réseau des
parcs

SASKATCHEWAN

Des opportunités pour l'agrandissement du réseau d'aires protégées de la province

La Saskatchewan ne protège actuellement que 9 % de son territoire, et elle n'a pas augmenté son objectif de protection depuis les années 1990 (il demeure officiellement à 12 %), et ce malgré les preuves scientifiques démontrant la valeur et l'importance des réseaux d'aires protégées à grande échelle et le soutien massif du public en ce sens. Des possibilités s'offrent à la province pour élargir son réseau d'aires protégées par le biais de partenariat avec les autorités fédérales, provinciales et municipales, les peuples autochtones, les sociétés forestières et les autres utilisateurs du territoire (les éleveurs, les chasseurs, les trappeurs et les pêcheurs). En voici des exemples :

- **Le delta de la rivière Saskatchewan** : Depuis de nombreuses années, la SNAP Saskatchewan collabore avec les Nations Cries de Cumberland House et de Peter Ballantyne ainsi qu'avec Weyerhaeuser Forest Products et le gouvernement provincial pour établir une aire protégée de près de 4 000 kilomètres carrés englobant les basses terres de Suggi et le bassin de la rivière Mossy, au cœur du delta de la rivière Saskatchewan.
- **Le bassin de l'Athabasca** : La SNAP Saskatchewan s'est associée aux communautés du nord, représentées par Ya' thi Néné Lands and Resources et le gouvernement de la Saskatchewan pour établir de nouvelles aires protégées et de conservation autochtones (APCA). La superficie visée couvre environ 6000 kilomètres carrés de forêt boréale luxuriante et de toundra subalpine dans le bassin de l'Athabasca, et comprend un habitat important pour le caribou forestier et le caribou de la toundra. À la fin 2019,

Parc national des Prairies.

Photo : Matt Jacques,

@mattjacques



LA RÉUSSITE DE LA CONSERVATION PASSE PAR UNE ACTION DE TOUS LES GOUVERNEMENTS

le gouvernement fédéral a annoncé un financement pour établir cette aire par le biais de l'initiative « En route vers l'objectif 1 du Canada ».

- **Les prairies** : Les prairies tempérées comptent parmi les écosystèmes les plus menacés de la planète et du Canada. Dans le sud de la Saskatchewan, les gouvernements fédéral et provincial ont la possibilité de travailler dès maintenant avec les éleveurs et propriétaires de pâturages et les peuples autochtones pour finaliser les mesures de conservation permanentes visant les grandes prairies de Govenlock, de Nashlyn et de Battle Creek et pour mettre en place des mesures de conservation efficaces à long terme.

RECOMMANDATIONS :

- Que le gouvernement de la Saskatchewan relève ses objectifs en matière d'aires protégées pour, au minimum, s'aligner sur les objectifs nationaux de 25 % de protection d'ici 2025 et de 30 % d'ici 2030, tout en reconnaissant qu'une part nettement plus importante des prairies et des habitats forestiers de la province doit être protégée pour préserver la Nature et ses bienfaits pour la population;
- Que le gouvernement de la Saskatchewan s'engage à investir dans l'établissement et la gestion d'aires protégées, y compris dans l'intendance autochtone, dans le cadre du plan de relance provincial post-COVID;
- Que le gouvernement de la Saskatchewan travaille avec les gouvernements des Premières Nations et d'autres partenaires afin d'établir une zone de conservation dirigée par les Autochtones qui engloberait le delta de la rivière Saskatchewan, les basses terres de Suggi et le bassin versant de la rivière Mossy;
- Que le gouvernement de la Saskatchewan continue à mettre en œuvre les résultats de la planification de l'utilisation des terres et des APCA menée par les Autochtones dans la région de l'Athabasca — lorsqu'elle sera terminée — et qu'il soutienne d'autres APCA dans le cadre de l'aménagement du territoire, des aires de répartition du caribou et de la gestion forestière dans la région boréale;
- Que les gouvernements fédéral et provincial continuent de collaborer avec les éleveurs et les Premières Nations pour finaliser les mesures de protection des prairies de Govenlock, Nashlyn et Battle Creek, et pour veiller à la mise en place de mesures de conservation efficaces et à long terme visant d'autres anciens pâturages communautaires fédéraux et provinciaux.



Photo : Dan Bolton

MANITOBA

La conservation menée par les Autochtones : un atout exceptionnel pour la conservation et le développement économique

Comptant actuellement seulement 11,1 % de son territoire protégé, le Manitoba a encore un long chemin à parcourir pour préserver ses terres, ses eaux sauvages, sa faune et ses réservoirs naturels de carbone. Toutefois, des possibilités s'offrent à la province pour protéger davantage ses magnifiques espaces naturels tout en offrant une plus grande certitude à l'industrie, en diversifiant les économies des collectivités et en favorisant le développement de son industrie touristique dans le Nord.

Dans le cadre de l'initiative « En route vers l'objectif 1 du Canada », le gouvernement fédéral appuie déjà neuf projets de planification et d'établissement d'aires protégées au Manitoba, dont la plupart sont dirigés par des Autochtones. Par exemple, la SNAP Manitoba travaille avec la Première Nation des Dénés sayisi, trois autres Premières Nations voisines et les Inuit pour préserver l'ensemble du bassin hydrographique de la rivière Seal sous forme d'une aire protégée autochtone. La Seal est la dernière grande rivière du nord du Manitoba épargnée par le développement hydroélectrique. Son vaste bassin hydrographique nordique draine plus de 50 000 kilomètres carrés et accueille des caribous, des ours blancs, des bélugas et des millions d'oiseaux migrateurs. L'initiative a reçu un important financement pluriannuel du Fonds canadien pour la Nature et les activités vont bon train.

Plus au sud, la SNAP s'est associée à la Nation Crie de Fisher River pour lancer un processus de mobilisation du public dans le but d'élaborer un plan de conservation visant un secteur à l'étude de 11 000 kilomètres carrés. Le projet vise à établir un réseau d'aires protégées interconnectées dans la partie méridionale de la région d'Entre-les-Lacs, une riche zone écologique qui renferme des quantités importantes

LA RÉUSSITE DE LA CONSERVATION PASSE PAR UNE ACTION DE TOUS LES GOUVERNEMENTS

de carbone biologique stocké dans de vastes tourbières. Le gouvernement du Manitoba soutient les buts et les objectifs de cette initiative, qui avance bien.

L'aménagement du territoire offre également une occasion en or d'assurer une meilleure conservation de la forêt boréale tout en créant des emplois et en soutenant la diversification des économies locales. Depuis des décennies, on promet des plans d'aménagement du territoire au Manitoba, mais ceux-ci avancent à pas de tortue, en grande partie par manque de financement. À ce jour, seules quatre des quinze Premières Nations ont achevé des plans d'aménagement du territoire pour leur région par le biais de ce processus. D'autres ont exprimé leur intérêt à le faire dans leurs zones de gestion des ressources. Investir dans le renforcement des capacités des gouvernements et des communautés afin de réaliser ces plans et de mettre en place des initiatives de gestion autochtones à long terme permettrait de créer des emplois dans les communautés locales, de contribuer aux objectifs de conservation du Canada et d'apporter une certitude indispensable aux entreprises, qui auraient des orientations claires quant aux secteurs où le développement est autorisé ou interdit.



Photo : Eduardo Bergen

RECOMMANDATIONS :

- Que les gouvernements fédéral et provincial collaborent avec les Nations autochtones et d'autres partenaires afin de mener à bien les projets soutenus par le fonds du Défi de l'objectif 1 du Canada et qu'ils accordent un financement à la gestion à long terme des aires protégées afin de maximiser les avantages économiques, environnementaux et sociaux qu'elles procurent aux communautés.
- Que le gouvernement du Manitoba respecte son engagement de longue date à travailler avec les Nations autochtones afin de réaliser les plans d'aménagement du territoire pour les zones de gestion des ressources et que le gouvernement fédéral y contribue en accordant un soutien financier.
- Que le gouvernement fédéral fournisse des fonds de contrepartie afin d'accroître les possibilités d'emploi et d'autres avantages économiques associés au récent investissement du Manitoba dans la modernisation de l'infrastructure des parcs provinciaux.

ONTARIO

L'Ontario à contre-courant de la conservation de la Nature

Contrastant fortement avec une dynamique de conservation de la Nature qui se renforce partout ailleurs dans le monde, l'Ontario semble coincé dans une époque révolue où la Nature était une ressource qu'il fallait exploiter le plus rapidement possible. Sa proposition de favoriser l'étalement urbain en offrant davantage de terres agricoles productives et d'autres zones rurales aux promoteurs dans le sud de son territoire suscite de vives inquiétudes. Qui plus est, la récente tentative du gouvernement ontarien de doubler l'exploitation forestière dans la province risque de mettre en échec les possibilités de mieux rebâtir l'avenir, de faire disparaître des espèces menacées comme le caribou et d'aggraver la crise climatique. L'approche d'ouverture aux affaires de l'Ontario peut également compromettre la capacité de la province de s'acquitter de son obligation légale de gérer les parcs dans un souci d'intégrité écologique. L'exploitation forestière se poursuivra dans le parc Algonquin, véritable fleuron de l'Ontario, au détriment de ses écosystèmes. Le déclin des écosystèmes de la province va continuer, d'abord à cause des menaces perpétuelles, puis à cause de la négligence et du sous-financement provincial.

Le Plan environnemental conçu en Ontario prévoit d'accueillir un million de visiteurs supplémentaires par année dans les parcs. Toutefois, nous sommes dans l'attente d'investissements nécessaires pour assurer que les parcs pourront accueillir les visiteurs sans intensifier les risques pour les écosystèmes et les espèces sauvages. Faute d'une application efficace de la réglementation, d'une surveillance adéquate

*Photo : Ryan
Christodoulou*

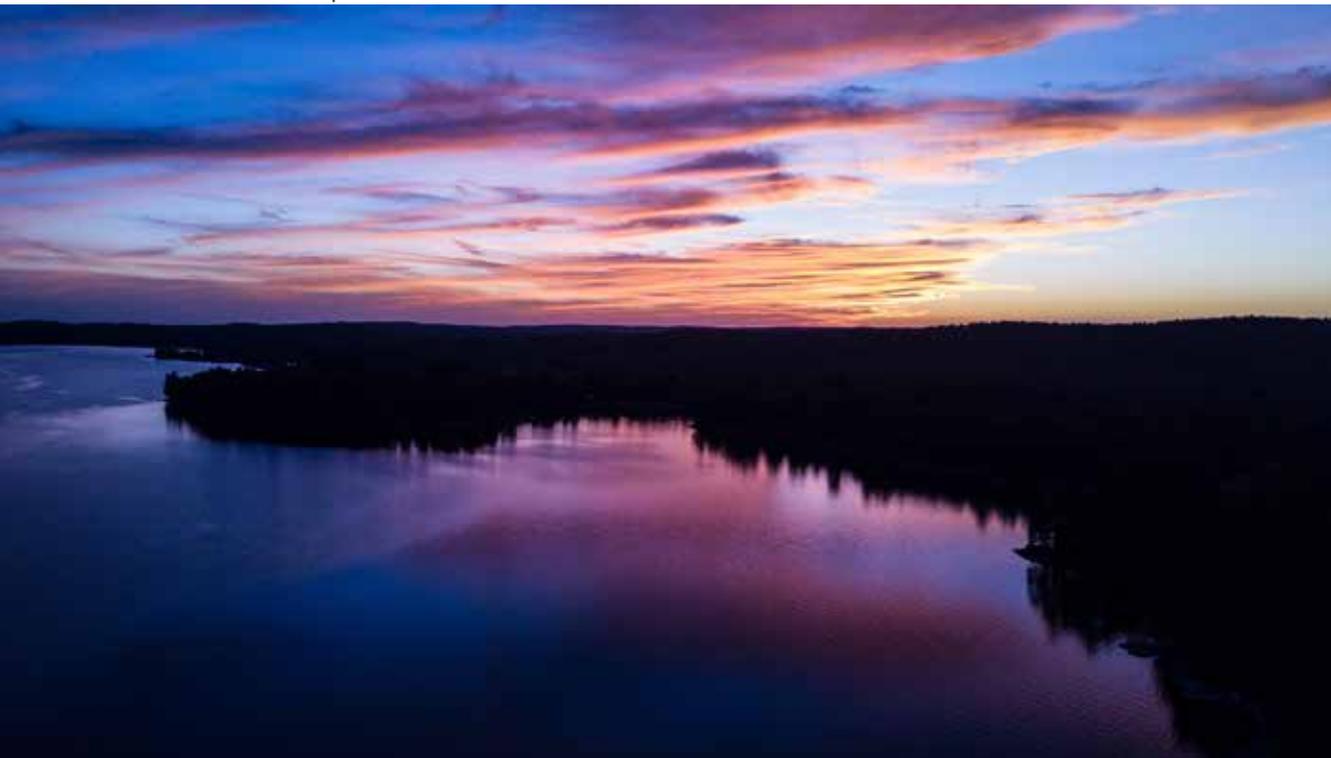




Photo: Leila Boujnane

de l'intégrité écologique et de programmes de protection de la Nature, notre amour de la Nature pourrait entraîner la perte de nos parcs. **Tout comme nous avons appris à éviter de saturer notre système de soins de santé, nous devons aussi faire très attention pour ne pas faire peser un trop lourd fardeau sur nos aires protégées.**

Plutôt que de sacrifier la Nature et d'écarter des options, le gouvernement de l'Ontario devrait travailler avec ses citoyens pour la protéger dans une perspective d'atténuer les effets dévastateurs des changements climatiques, de freiner la perte de biodiversité, de créer des emplois verts et d'élargir les espaces naturels pour que davantage de personnes puissent en profiter, en particulier à proximité des grands centres urbains. La crise provoquée par la COVID-19 nous a montré que les aires naturelles protégées font cruellement défaut, qu'elles sont plus nécessaires que jamais et qu'elles sont essentielles au bien-être collectif de notre société.

RECOMMANDATIONS :

Que le gouvernement de l'Ontario :

- Inscrite la protection et la restauration de la Nature, essentielle à toute forme de vie, au cœur des plans de relance après la COVID-19.
- Annule les plans visant à ouvrir d'importants espaces verts dans le sud de la province au développement et à doubler l'exploitation forestière et mette plutôt l'accent sur la protection et la restauration des réseaux d'espaces naturels connectés, y compris l'habitat essentiel du caribou et d'autres espèces en péril.
- Reconnaisse et soutienne les aires protégées autochtones, notamment celles proposées par la Première Nation Crie de Moose et la Nation Kitchenuhmaykoosib Inninuwug dans le nord de l'Ontario.
- Augmente l'investissement dans la gestion des parcs provinciaux afin d'en assurer le maintien et le rétablissement de l'intégrité écologique à mesure que la fréquentation augmente.

« Une fois cette bataille terminée, que le vrai défi soit de créer une planète digne pour nos petits-enfants. »

– Mark Carney, ancien gouverneur de la Banque d'Angleterre



Source : Tett, G., Nauman, B., Temple-West, P. & Edgecliffe-Johnson, A. (2020). Polman tells banks to step up; Schwab names names; Covid-19 saints and sinners. Citation de : Mark Carney. Financial Times. <https://www.ft.com/content/39047667-4204-4915-8e19-6b3a193c071b>.



Lac Walker. Photo : Marcel Houle

QUÉBEC

Le Québec doit prioriser la création de nouveaux parcs et d'aires protégées dans son plan de relance !

Les parcs et aires protégées du Québec sont un outil efficace pour aider à atténuer la crise de la biodiversité. Les aires protégées du Québec sont bien gérées et contribuent ainsi au maintien d'écosystèmes sains et intacts. Elles empêchent les activités dommageables pour l'environnement à l'intérieur de leurs limites, notamment le développement industriel. Les parcs et les autres aires protégées du Québec contribuent également à l'amélioration de la santé publique, à la résilience des économies locales et à la lutte contre les changements climatiques.

En juin 2020, en réponse à la crise de la COVID-19, le gouvernement du Québec a déposé le projet de loi 61, qui aurait eu pour effet d'affaiblir significativement la réglementation environnementale. Son adoption aurait représenté un recul de taille pour le Québec, au moment même où le monde reconnaît la nécessité d'en faire beaucoup plus pour protéger la Nature afin de nous protéger nous-même... **La SNAP Québec exhorte le gouvernement du Québec à changer de cap et à placer la Nature au cœur de ses politiques post-COVID.**

Impatients de la réouverture des parcs nationaux, les Québécois ont afflué vers les parcs urbains et les espaces naturels pendant le confinement, prouvant une fois de plus l'importance vitale de la Nature pour notre santé mentale et physique, ainsi que les services essentiels que nous procurent des écosystèmes en santé.

Avec plus de 100 000 kilomètres carrés déjà identifiés comme des aires protégées candidates (des projets portés par les collectivités locales) le Québec a l'occasion d'être un chef de file international de la relance centrée sur la Nature.

LA RÉUSSITE DE LA CONSERVATION PASSE PAR UNE ACTION DE TOUS LES GOUVERNEMENTS

La réalisation de ces projets permettrait non seulement au Québec d'atteindre les cibles internationales de conservation, mais aussi de poser les fondations d'une économie résiliente. En plus de préserver les services écologiques vitaux, notamment sur le plan de la santé publique, les investissements dans une relance véritablement verte permettraient notamment de stimuler l'industrie du tourisme et les économies régionales.

Comme les déplacements internationaux risquent d'être durablement limités par la pandémie, une occasion unique s'offre à nous d'investir dans le tourisme axé sur la Nature et la culture dans les zones périurbaines, rurales et éloignées du Québec. À court terme, cette approche permettrait de soutenir un secteur en difficulté, et à long terme, de renforcer la résilience et diversifier l'économie des régions.

Partout au Québec, des communautés locales et autochtones sont déjà mobilisées pour développer le potentiel touristique associé à des propositions d'aires protégées. C'est le cas des projets des monts Chic-Chocs dans le Bas-Saint-Laurent, de l'île Sainte-Thérèse en Montérégie, des bassins versants des rivières Dumoine, Noire et Coulonge en Outaouais, du lac Walker et de la rivière Magpie sur la Côte-Nord, de même que des parcs Iluiliq et Baie-aux-Feuilles au Nunavik.

Tout en faisant avancer ces projets, le Québec doit également s'assurer que les activités nuisibles à l'environnement, comme l'exploitation minière et forestière, la construction de barrages et l'aménagement de grandes infrastructures, demeurent interdites dans toutes les aires de conservation afin de veiller à l'efficacité de ces investissements dans la Nature.

RECOMMANDATIONS :

Que le gouvernement du Québec :

- Concrétise, en partenariat avec les Nations autochtones, les projets d'aires protégées couvrant 100 000 kilomètres carrés dans la province, notamment les parcs nationaux du Lac-Walker, d'Iluiliq et de Baie-aux-Feuilles et les aires protégées de la rivière Magpie, des monts Chic-Chocs, de l'île Sainte-Thérèse, et des rivières Noire, Coulonge et Dumoine.
- Établisse, par le biais du Fonds des municipalités pour la biodiversité, de nouveaux corridors de connectivité dans le Sud du Québec.
- Continue à interdire les activités industrielles dans toutes les aires de conservation, conformément aux lignes directrices de l'UICN.
- Investisse dans les offres touristiques axées sur la Nature et la culture dans le cadre de l'établissement de parcs et d'aires protégées et assure la formation du personnel régional.



Gaspésie. Photo : Mélissa Vaitilingame

PARC DE LA GATINEAU : UN PARC SUR PAPIER SEULEMENT

Le parc de la Gatineau est le seul espace naturel au Canada détenu et administré par le gouvernement fédéral qui n'est pas soumis à la *Loi sur les parcs nationaux* et qui n'est pas géré par Parcs Canada. En fait, le parc de la Gatineau n'a de « parc » que le nom : aucune loi fédérale ne reconnaît ses limites; aucune mesure législative n'exige que les décisions concernant sa gestion soient prises prioritairement en fonction de la Nature; et les responsables de sa gestion ne disposent pas des pouvoirs nécessaires pour sauvegarder son riche patrimoine naturel au profit des générations actuelles et futures.

Étant donné sa proximité d'une grande agglomération urbaine et des nombreuses routes qui le traversent et qui provoquent une fragmentation de l'habitat, le parc de la Gatineau pourrait se retrouver isolé des autres zones naturelles et perdre son intégrité écologique. Ce serait dévastateur pour toute la région de l'Outaouais, où le parc joue un rôle important dans la conservation de la Nature en plus de constituer un moteur économique majeur.

RECOMMANDATIONS :

- Que le gouvernement fédéral modifie la *Loi sur la Capitale nationale* pour inscrire les limites du parc dans un texte législatif et conférer ainsi au parc de la Gatineau les mêmes protections que celles dont bénéficient les autres parcs nationaux.

Fleuve Saint-Laurent.
Photo : Nelson Boisvert



NOUVEAU-BRUNSWICK

La création d'aires protégées devrait doubler

En 2019, la SNAP Nouveau-Brunswick et ses partenaires ont salué l'engagement du gouvernement néo-brunswickois de protéger 10 % de la province à l'horizon 2020, ce qui fera plus que doubler la superficie des aires protégées de la province. Cela permettra de protéger davantage d'habitats pour les espèces sauvages sensibles, et de préserver les lieux où les Néo-Brunswickois aiment profiter de la Nature, une activité qui a gagné en popularité pendant la pandémie. Ce sera aussi un moyen pour la population locale de s'adapter aux changements climatiques, car les aires protégées préserveront les écosystèmes qui aident à absorber les eaux de crue et protégeront les communautés côtières des impacts des tempêtes maritimes.

Début 2020, le gouvernement fédéral a accordé un soutien financier opportun pour la mise en œuvre de cet engagement, à savoir un investissement de 12,8 millions de dollars provenant du fonds du Défi de l'objectif 1 du Canada. Cet investissement appuie également les aires protégées et de conservation autochtones (APCA) des Nations Mi'gmaq, Wolastoqiyik et Peskotomuhkati. Toutefois, aucun financement n'a été prévu pour la gestion permanente de ces lieux.

À l'approche de l'échéance de 2020, le gouvernement du Nouveau-Brunswick devrait mettre en place des mesures de protection provisoires pour les nouvelles aires protégées proposées, afin de garantir que leurs valeurs naturelles restent intactes pendant que les processus de consultation et de protection légale sont menés à bien et que la planification de la gestion se poursuit. Des menaces pèsent toujours



*Parc provincial
Mactaquac, N.-B.
Photo : Kelsey Wierdsma*

*Rivière Restigouche, N.-B.
Photo : Justin Dutcher*

NATURE EN SANTÉ = POPULATIONS EN SANTÉ

METTRE LA NATURE AU CŒUR DE LA RELANCE POST-COVID-19

sur la Nature dans la province et prévoir une protection temporaire permettrait de sauvegarder les espaces naturels du Nouveau-Brunswick alors que les efforts collectifs se poursuivent en vue de l'atteinte de l'objectif de 10 %.

Pendant de nombreuses années, la gestion des parcs et des aires protégées du Nouveau-Brunswick n'a pas été suffisamment axée sur la Nature. En 2014, après avoir procédé à un examen approfondi de la *Loi sur les parcs* de la province, le gouvernement l'a modifiée, notamment pour y intégrer une disposition exigeant l'élaboration de plans de gestion pour chaque parc provincial. Cette décision représente un premier pas important du gouvernement vers une priorisation de la conservation dans les parcs, décision qui a été saluée par notre section locale. Cependant, même si des « plans directeurs » ou des cadres de référence avaient été établis dans le passé pour certains parcs provinciaux, aucun plan de gestion n'a été élaboré depuis l'entrée en vigueur de cette nouvelle législation. Dans le même ordre d'idées, des mesures législatives interdisent les activités nuisibles dans le réseau de zones naturelles protégées de la province, mais ces dernières manquent de ressources et de plans pour encadrer la conservation et les autres activités.

La relance post-COVID-19 offre l'occasion à la province de mieux reconnaître la valeur de ses espaces naturels protégés. Elle pourrait donc investir dans différentes initiatives en lien avec la gestion de ses parcs et aires protégées, comme la création d'emplois basés sur la Nature et la culture, la recherche et la surveillance, la mobilisation et la sensibilisation des communautés, ainsi les loisirs de plein air et l'écotourisme.



*Sentier Barnaby Head,
parc provincial River
Beach. Photo : Courtney
Piercy*

RECOMMANDATIONS :

- Que le gouvernement provincial agisse rapidement pour mettre en place des mesures de protection provisoires visant toutes les propositions de nouvelles aires protégées.
- Que les gouvernements fédéral et provincial investissent conjointement dans la gestion à long terme des aires protégées du Nouveau-Brunswick, y compris dans l'élaboration des plans de gestion. En tenant compte des avantages économiques, sanitaires et environnementaux des aires protégées, ces investissements peuvent être intégrés dans les plans de relance post-COVID-19. Le financement devrait prévoir des investissements dans les agences provinciales ainsi que dans les organismes locaux d'intendance, les partenaires du milieu de l'écotourisme, les Gardiens autochtones et les chercheurs universitaires.

NOUVELLE-ÉCOSSE

La Nouvelle-Écosse de plus en plus à la traîne

La Nouvelle-Écosse était autrefois un leader au Canada pour la création d'aires protégées, mais ce n'est malheureusement plus le cas. Les accords en coulisses, les attermoiments et une succession de faux pas ont sérieusement terni sa réputation de province qui priorise l'établissement d'aires protégées. La province se repose sur ses lauriers depuis des années, ce qui a eu pour effet de la placer de plus en plus à la traîne par rapport à d'autres juridictions. Mais il n'est pas trop tard pour rattraper le temps perdu, à condition que le gouvernement néo-écossais prenne des mesures audacieuses et décisives pour se remettre sur les rails.

Objectifs obsolètes en matière d'aires protégées. Le gouvernement provincial se concentre sur un objectif de 13 % d'aires protégées. Pourtant, le plan officiel pour les parcs et les aires protégées de la province prévoit un objectif plus élevé, et sans compter que le fédéral a fixé un objectif de protection de 25 % d'ici 2025 et de 30 % d'ici 2030. Aucun fondement scientifique ne justifie la cible de 13 %, mais le gouvernement de la Nouvelle-Écosse persiste à affirmer que sa réalisation représentera un exploit. Ce n'est pas tout à fait exact. Cet objectif est trop modeste. Et il repose sur une vision du monde qui ignore complètement la crise écologique qui nous frappe de plein fouet.

Désinscription de la réserve de parc provincial Owls Head. Owls Head est une réserve de parc provincial depuis les années 1970. Ce site protège une importante

Owls Head, Nouvelle-Écosse. Photo : Vision Air





NATURE EN SANTÉ = POPULATIONS EN SANTÉ

METTRE LA NATURE AU CŒUR DE LA RELANCE POST-COVID-19

zone le long de la côte Est de la Nouvelle-Écosse qui comprend des plages, des caps, des marais salés, une forêt humide tempérée et des landes côtières uniques au monde, ce qui en fait un lieu important pour la conservation. Malgré son importance écologique, le gouvernement néo-écossais a secrètement déclassé la réserve de parc provincial Owls Head, dans une décision prise à huis clos, sans avoir avisé ou consulté le public. Aujourd'hui, il tente de vendre ces terres publiques à Owls Head à un promoteur de terrain de golf privé, en faisant fi des vives protestations de la population. Des milliers de lettres ont été adressées au gouvernement pour demander que la vente soit annulée et qu'une protection appropriée soit assurée pour Owls Head. Or, le gouvernement résiste à tout revirement de situation.

Lenteur dans la mise en œuvre du Plan pour les aires protégées. La Nouvelle-Écosse s'est dotée d'un plan pour établir un grand nombre de parcs et d'aires protégées, mais sa mise en œuvre traîne depuis des années. Achievé en 2013, ce plan devrait assurer la protection de certaines des dernières zones naturelles les plus remarquables de la province. Malheureusement, sept ans après son approbation, près de 200 sites attendent encore une protection officielle. Des endroits comme la plage de Cherry Hill, la rivière Sackville-le lac Lewis, le lac Giants et la rivière Economy attendent toujours de bénéficier d'une protection plus stricte. Le retard dans la mise en œuvre complète du plan de la Nouvelle-Écosse sur les parcs et les aires protégées (*Nova Scotia Our Parks and Protected Areas*) met en péril l'intégrité écologique des sites qui devraient être protégés.

RECOMMANDATIONS :

Que le gouvernement de la Nouvelle-Écosse :

- Augmente l'objectif relatif aux aires protégées.
- Annule la vente des terres publiques à Owls Head et rétablisse les mesures de protection.
- Mette pleinement en œuvre son plan sur les parcs et les aires protégées en assurant la protection juridique de **toutes** les autres aires protégées en attente.



TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

Le plan « Un habitat pour la Nature » est un processus... pas une fin en soi

Après une attente de plus de 25 ans, les Terre-Neuviens et Labradoriens ont enfin la chance de voir un projet de plan sur le réseau d'aires protégées pour leur île. Publié en mai 2020 aux fins de consultation publique, le plan provisoire propose l'établissement de 24 nouvelles aires protégées, l'élargissement de deux aires protégées existantes et la création de six réserves transitoires.* **Le plan permettra de protéger une superficie supplémentaire de 3 % de la province contre les activités industrielles telles que la foresterie et l'exploitation minière.** La création de ces aires protégées permettra de préserver certaines des zones naturelles les plus importantes de l'île ainsi que l'habitat essentiel de différentes espèces végétales et animales menacées et par le fait même, assurera un héritage durable pour tous les citoyens. Le plan a été conçu pour protéger des zones importantes tout en minimisant les impacts potentiels sur les industries de ressources et d'autres activités liées à l'utilisation des terres.

Comme les limites proposées dans ce plan ne sont pas définitives, le Wilderness and Ecological Reserves Advisory Council (WERAC) [Conseil consultatif sur les réserves naturelles et écologiques] tiendra deux phases de consultations auprès du public. D'abord, le WERAC recueillera les commentaires du public d'ici le 1^{er} octobre 2020, après quoi il formulera des recommandations à l'intention du gouvernement provincial. Une fois que le plan global sera approuvé, le WERAC consultera les collectivités, les intervenants et le gouvernement au sujet des limites proposées et

Photo : Tomothy Holmes

*Les réserves transitoires sont des zones destinées à une protection future en tant que réserves naturelles ou écologiques et où l'exploration minière ou pétrolière pourra se poursuivre pendant 10 ans. À moins d'une découverte importante, la zone sera ensuite protégée en tant que réserve naturelle ou écologique.



NATURE EN SANTÉ = POPULATIONS EN SANTÉ

METTRE LA NATURE AU CŒUR DE LA RELANCE POST-COVID-19

des activités qui devraient être acceptées sur chaque site, y compris les activités traditionnelles déjà pratiquées.

Les citoyens peuvent donc dès maintenant transmettre leurs commentaires au WERAC et ainsi contribuer à ce que le plan reflète les valeurs des Terre-Neuviens et des Labradoriens. La SNAP T.-N.-L. encourage la population de la province à soutenir le plan proposé pour qu'ensuite les membres de la communauté, les intervenants et les représentants du gouvernement puissent poursuivre le dialogue et concevoir un plan qui protégera nos lieux les plus remarquables au profit de toute la population. Garantir « un habitat pour la Nature » est un processus... et non une fin en soi.

RECOMMANDATIONS :

Que le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador :

- S'engage publiquement à accroître l'objectif relatif aux aires protégées.
- Complète les projets d'aires protégées actuels dans toute la province en partenariat avec les Nations autochtones.
- Élabore et approuve un plan pour les aires protégées efficace, transparent et pertinent, qui repose sur la science et les savoirs autochtones et qui fait l'objet d'un processus de consultation complet et équitable auprès des communautés et des parties prenantes.



Photo : Eric Maclean

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD*

De toutes les provinces et territoires du Canada, l'Île-du-Prince-Édouard affiche le plus faible pourcentage de terres protégées : seulement 3,6 % de son territoire est actuellement protégé. Dans les années 1990, la province a adopté un plan visant à doubler la superficie protégée pour la porter à 7 % en 2000, mais cet objectif n'a pas été atteint. Récemment, le gouvernement provincial a réaffirmé son intention d'atteindre cet objectif pour la fin de 2020, et plusieurs nouveaux projets de protection des terres ont été entrepris en ce sens⁸⁶.

On retrouve une situation particulière à l'Î.-P.-É., à savoir que 90 % de ses terres appartiennent à des intérêts privés, ce qui est le contraire de ce qui se passe dans les autres provinces et territoires, où 90 % des terres relèvent du domaine public. Par conséquent, la protection des terres privées et les organisations non gouvernementales de fiducie foncière jouent un rôle important. Par ailleurs, les peuples autochtones jouent un rôle de premier plan dans l'avancement de la conservation sur l'île.

Le volet Défi du Fonds de la Nature du Canada soutient un nouveau projet de partenariat qui permettra de protéger environ 4 400 hectares d'habitat à priorité élevée, dont une nouvelle portion des forêts anciennes de la province. Font partie des partenaires les gouvernements fédéral et provincial, des organisations de fiducie foncière et la Confédération des Mi'kmaq de l'Î.-P.-É.

Le long de la côte nord-ouest de l'île, Parcs Canada travaille avec la province et les Mi'kmaq pour évaluer la faisabilité de protéger l'île Hog-le cordon d'îles — de magnifiques îles barrières sauvages qui s'étendent sur 50 kilomètres le long de la côte — en tant que prolongement de la réserve de parc national.

Ces récentes mesures représentent un progrès important pour la conservation à l'Î.-P.-É., qui a néanmoins beaucoup de chemin à parcourir pour respecter son engagement de 7 %. Les gouvernements provincial et fédéral devront assumer un leadership et fournir un soutien continu, notamment en investissant dans des initiatives de conservation menées par les Autochtones et les fiducies foncières, pour concrétiser cet engagement à court terme et ensuite prendre des mesures de conservation à grande échelle afin protéger et de restaurer la biodiversité de l'île à long terme.

**La SNAP n'a pas de bureau à l'Île-du-Prince-Édouard. Par conséquent, notre analyse est basée sur la meilleure compréhension que nous avons des possibilités de protection dans cette province.*



Photo : Amanda Phung

RÉFÉRENCES

- 1 Lettre de mandat du ministre de l'Environnement et du Changement climatique (2019). Page consultée le 19 juin 2020. <https://pm.gc.ca/fr/lettres-de-mandat/2019/12/13/lettre-de-mandat-du-ministre-de-l'environnement-et-du-changement>
- 2 Justin Trudeau, premier ministre du Canada. (2020). Déclaration du premier ministre à l'occasion de la Journée mondiale de l'environnement : <https://pm.gc.ca/fr/nouvelles/declarations/2020/06/05/declaration-du-premier-ministre-loccasion-de-la-journee-mondiale>
- 3 Justin Trudeau, premier ministre du Canada. (2020). Déclaration du premier ministre à l'occasion de la Journée mondiale des Océans : <https://pm.gc.ca/fr/nouvelles/declarations/2020/06/08/declaration-du-premier-ministre-loccasion-de-la-journee-mondiale>.
- 4 La Convention sur la diversité biologique. Convention. Programme des Nations Unies pour l'environnement. Page consultée le 22 juin 2020. <https://www.cbd.int/convention/>.
- 5 Hockings, M., Dudley, N., Elliott, W., Ferreira, M., Mackinnon, K., Pasha, M.K.S., Phillips, A., Stolton, S., Woodley, S., Appleton M., Chassot, O., Fitzsimons, J., Galliers, C., Golden Kroner, R., Goodrich, J., Hopkins, J., Jackson, W., Jonas, H., Long, B., Mumba, M., Parrish, J., Paxton, M., Phua, C., Plowright, R., Madhu, R., Redford, K., Spenceley, A., Stevens, C., Tabor, G., Troëng, S., Willmore, S., & Yang, A. (2020). Editorial Essay: COVID-19 and Protected and Conserved Areas. *Parks* 26 (1): 7-24.
- 6 Allen, T., Murray, K.A., Zambrana-Torrel, C., Morse, S.S., Rondinini, C., Di Marco, M., Breit, N., Olival, K.J. & Daszak, P. (2017). Global hotspots and correlates of emerging zoonotic diseases. *Nature Communications* 8: 1124–1124. <https://doi.org/10.1038/s41467-017-00923-8>.
- 7 Keesing, F., Belden, L.K., Daszak, P., Dobson, A., Harvell, C.D., Holt, R.D., & Ostfeld, R.S. (2010). Impacts of biodiversity on the emergence and transmission of infectious diseases. *Nature* 468 (7324): 647–652. <https://doi.org/10.1038/nature09575>.
- 8 Patz, J.A., Daszak, P., Tabor, G.M., Aguirre, A.A., Pearl, M., Epstein, J., Wolfe, N.D., Kilpatrick, A.M., Fofopoulous, J., Molyneux, D., & Bradley, D.J. (2004). Unhealthy Landscapes: Policy Recommendations on Land Use Change and Infectious Disease Emergence. *Environmental Health Perspectives* 112 (10): 1092–1098. doi.org/10.1289/ehp.6877.
- 9 WCS Canada. (2020). COVID-19 and conservation: Planetary health has never been more important to human health. Latest News. Retrieved from: <https://www.wcsCanada.org/Latest-News/ID/13984/COVID-19-and-conservation-Planetary-health-has-never-been-more-important-to-human-health.aspx>.
- 10 Organisation mondiale de la santé (OMS). (2020). Après-COVID-19 : manifeste pour un monde en meilleure santé. <https://www.who.int/fr/news-room/feature-stories/detail/who-manifesto-for-a-healthy-recovery-from-covid-19>.
- 11 Buckley, R. (2020). Nature Tourism and Mental Health: Parks, Happiness, and Causation. *Journal of Sustainable Tourism* 28 (9): 1409-1424. <https://doi.org/10.1080/09669582.2020.1742725>.
- 12 Forum économique mondial. (2020). The Global Risks Report 2020. http://www3.weforum.org/docs/WEF_Global_Risk_Report_2020.pdf.
- 13 Walls, M., P. Lee, and M. Ashenfarb (2020). National monuments and economic growth in the American West. *Science Advances* 6 (12). DOI: 10.1126/sciadv.aay8523.
- 14 Commission européenne. (2020). Stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030. Page consultée le 18 juin 2020. https://ec.europa.eu/info/strategy/priorities-2019-2024/european-green-deal/actions-being-taken-eu/eu-biodiversity-strategy-2030_fr
- 15 Commission européenne, 2020.
- 16 Department of Conservation. (2020). \$1.1 billions investment to create 11,000 environment jobs in our regions. New Zealand Government. Page consultée le 18 juin 2020. <https://www.doc.govt.nz/news/media-releases/2020-media-releases/investment-to-create-11000-environment-jobs-in-our-regions/>.
- 17 Wright, P., Moghimehfar, F., & Woodley, A. (2019). Canadians' perspectives on how much space nature needs. *FACETS* 4 (1): 91–104. Retrieved from: <https://doi.org/10.1139/facets-2018-0030>.
- 18 IPBES. (2019). Global assessment report on biodiversity and ecosystem services of the Intergovernmental Science- Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services. E. S. Brondizio, J. Settele, S. Díaz, and H. T. Ngo (editors). IPBES Secretariat, Bonn, Germany. Retrieved from: <https://zenodo.org/record/3553579#.Xv17a50ZNhE>.
- 19 Intergovernmental Panel on Climate Change (IPCC). (2018). Global Warming of 1.5°C: An IPCC Special Report on the impacts of global warming of 1.5°C above pre-industrial levels and related global greenhouse gas emission pathways, in the context of strengthening the global response to the threat of climate change, sustainable development, and efforts to eradicate poverty. Retrieved from: https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/sites/2/2019/06/SR15_Full_Report_Low_Res.pdf.
- 20 Forum économique mondial. (2020). Nature Risk Rising: Why the Crisis Engulfing Nature Matters for Business and the Economy. Consulté à : http://www3.weforum.org/docs/WEF_New_Nature_Economy_Report_2020.pdf. (en anglais)
- 21 Convention sur la diversité biologique. Convention. Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Consulté le 22 juin 2020. <https://www.cbd.int/convention/>
- 22 IPBES, 2019.

- 23 Woodley, S., Locke, H., Laffoley, D., MacKinnon, K., Sandwith, T., & Smart, J. (2019). A Review of Evidence for Area-Based Conservation Targets for the Post-2020 Global Biodiversity Framework. *PARKS* 25 (2): 31-46. Retrieved from: https://parksjournal.com/wp-content/uploads/2019/12/PARKS-25.2-10.2303-IUCN.CH_2019.PARKS-25-2-low-resolution.pdf.
- 24 Dinerstein, E., Olson, D. Joshi, A., Vynne, C., Burgess, N., Wikramanayake, E., Hahn, N., Palminteri, S., Hedao, P., Noss, R., Hansen, M., Locke, H., Ellis, E., Jones, B., Barber, C., Hayes, R., Kormos, C., Martin, V., Crist, E., Sechrest, W., Price, L., Baillie, J., Weeden, D., Suckling, K., Davis, C., Sizer, N., Moore, R., Thau, D., Birch, T., Potapov, P., Turubanova, S., Tyukavina, A., de Souza, N., Pinte, L., Brito, J., Llewellyn, O., Miller, A., Patzelt, A., Ghazanfar, L., Timberlake, S., Klöser, H., Shennan-Farpon, Y., Kindt, R., Lillesø, J., van Breugel, P., Gaudal, L., Voge, M., Al-Shammari, L., & Saleem, M. (2017). An ecoregion-based approach to protecting half the terrestrial realm. *Bioscience* 67(6): 534–545. <https://doi.org/10.1093/biosci/bix014>.
- 25 Baillie, J., and Ping Zhang, Y. (2018). Space for nature. *Science* 361: 6407. DOI: 10.1126/science.aau1397.
- 26 Stolton, S., Dudley, N., Avcioglu Çokçalışkan, B., Hunter, D., Ivanić, K.-Z., Kanga, E., Kettunen, M., Kumagai, Y., Maxted, N., Senior, J., Wong, M., Keenleyside, K., Mulrooney, D., Waitthaka, J. (2015). Values and benefits of protected areas. In Worboys G., Lockwood M., Kothari A., Feary S., & Pulsford I. (Eds.), *Protected Area Governance and Management: 145–168*. ANU Press, Canberra, Australia. Retrieved from: <http://press-files.anu.edu.au/downloads/press/p312491/pdf/CHAPTER6.pdf>.
- 27 N. Lopoukhine, N. Crawhall, N. Dudley, P. Figgis, C. Karibuhoye, D. Laffoley, J. Miranda Londoño, K. Mackinnon, & T. Sandwith. (2012). Protected areas: providing natural solutions to 21st Century challenges. *SAPIENS* 5 (2). <https://doaj.org/article/a678d9bad2f54bc6964e71c5234dd350>.
- 28 Center for Disease Control and Prevention (CDCP). (2020). Zoonotic Diseases. Accessed June 19, 2020. <https://www.cdc.gov/onehealth/basics/zoonotic-diseases.html>.
- 29 Hockings, M., Dudley, N., Elliott, W., Ferreira, M., Mackinnon, K., Pasha, M.K.S., Phillips, A., Stolton, S., Woodley, S., Appleton M., Chassot, O., Fitzsimons, J., Galliers, C., Golden Kroner, R., Goodrich, J., Hopkins, J., Jackson, W., Jonas, H., Long, B., Mumba, M., Parrish, J., Paxton, M., Phua, C., Plowright, R., Madhu, R., Redford, K., Spenceley, A., Stevens, C., Tabor, G., Troëng, S., Willmore, S., & Yang, A. (2020). Editorial Essay: COVID-19 and Protected and Conserved Areas. *Parks* 26 (1): 7-24.
- 30 Allen, T., Murray, K.A., Zambrana-Torrel, C., Morse, S.S., Rondinini, C., Di Marco, M., Breit, N., Olival, K.J. & Daszak, P. (2017). Global hotspots and correlates of emerging zoonotic diseases. *Nature Communications* 8: 1124–1124. doi.org/10.1038/s41467-017-00923-8.
- 31 Keesing, F., Belden, L.K., Daszak, P., Dobson, A., Harvell, C.D., Holt, R.D., & Ostfeld, R.S. (2010). Impacts of biodiversity on the emergence and transmission of infectious diseases. *Nature* 468 (7324): 647–652. <https://doi.org/10.1038/nature09575>.
- 32 Patz, J.A., Daszak, P., Tabor, G.M., Aguirre, A.A., Pearl, M., Epstein, J., Wolfe, N.D., Kilpatrick, A.M., Foufopoulos, J., Molyneux, D., & Bradley, D.J. (2004). Unhealthy Landscapes: Policy Recommendations on Land Use Change and Infectious Disease Emergence. *Environmental Health Perspectives* 112 (10): 1092–1098. doi.org/10.1289/ehp.6877.
- 33 WCS Canada. (2020). COVID-19 and conservation: Planetary health has never been more important to human health. Latest News. Retrieved from: <https://www.wcsCanada.org/Latest-News/ID/13984/COVID-19-and-conservation-Planetary-health-has-never-been-more-important-to-human-health.aspx>.
- 34 WCS Canada, 2020.
- 35 Hockings et al., 2020.
- 36 Cook, R., Karesh, W. & Osofsky, S. (2004). *One World, One Health: Building Interdisciplinary Bridges to Health in a Globalized World*. Wildlife Conservation Society, Bronx, New York, USA. http://www.oneworldonehealth.org/sept2004/owoh_sept04.html.
- 37 Evans, T., Olson, S., Watson, J., Gruetzmacher, K., Pruvot, M., Jupiter, S., Wang, S., Clements, T., & Jung, K. (2020). Links between ecological integrity, emerging infectious diseases originating from wildlife, and other aspects of human health - an overview of the literature. *Wildlife Conservation Society (WCS)*. Retrieved from: https://c532f75abb9c1c021b8c-e46e473f8aad72cf2a8ea564b4e6a76.ssl.cf5.rackcdn.com/2020/05/22/8zqrkmzuna_Links_between_ecological_integrity_and_EIDs_originating_from_wildlife.pdf.
- 38 Wildlife Conservation Society (WCS). (2019). *The Berlin Principles on One Health 2019*. Retrieved from: https://c532f75abb9c1c021b8c-e46e473f8aad72cf2a8ea564b4e6a76.ssl.cf5.rackcdn.com/2020/02/11/74ik3ztxp_The_Berlin_Principles_on_One_Health_.pdf.
- 39 Organisation mondiale de la santé (OMS). (2020). Après-COVID-19 : manifeste pour un monde en meilleure santé. <https://www.who.int/fr/news-room/feature-stories/detail/who-manifesto-for-a-healthy-recovery-from-covid-19>.
- 40 Evans et al., 2020.
- 41 WCS Canada, 2020.
- 42 AITC. (2020). État du tourisme au pendant COVID-19 : Tableau de bord no 5. Consulté à : https://tiac-aitc.ca/_Library/Coronavirus_2020/State_of_Tourism_in_Canada_during_COVID-19_Dashboard_May_11_2020_FRENCH.pdf.
- 43 Buckley, R., Brough, P., Hague, L., Chauvenet, A., Fleming, C., Roche, E., Sofija, E., & Harris, N. (2019). Economic Value of Protected Areas via Visitor Mental Health. *Nature Communications* 10 (1): 1-10. <https://doi.org/10.1038/s41467-019-12631-6>.

NATURE EN SANTÉ = POPULATIONS EN SANTÉ

METTRE LA NATURE AU CŒUR DE LA RELANCE POST-COVID-19

- 44 Buckley et al, 2019.
- 45 Buckley, R. (2020). Nature Tourism and Mental Health: Parks, Happiness, and Causation. *Journal of Sustainable Tourism* 28 (9): 1409-1424. <https://doi.org/10.1080/09669582.2020.1742725>.
- 46 Buckley et al., 2020.
- 47 Brooks, S., Webster, R., Smith, L., Woodland, L., Wessely, S., Greenberg, N., & Rubin, G. (2020). The psychological impact of quarantine and how to reduce it: rapid review of the evidence. *The Lancet* 395 (10227): 912–920. [https://doi.org/10.1016/S0140-6736\(20\)30460-8](https://doi.org/10.1016/S0140-6736(20)30460-8)
- 48 Rubin, G. J., & Wessely, S. (2020). The psychological effects of quarantining a city. *BMJ* 368 (m313). Retrieved from: <https://www.bmj.com/content/bmj/368/bmj.m313.full.pdf>.
- 49 Duan, L., & Zhu, G. (2020). Psychological interventions for people affected by the COVID-19 epidemic. *The Lancet Psychiatry* 7 (4): 300-302. Retrieved from: <https://www.thelancet.com/action/showPdf?pii=S2215-0366%2820%2930073-0>.
- 50 Galea S, Merchant RM, Lurie N. (2020). The Mental Health Consequences of COVID-19 and Physical Distancing: The Need for Prevention and Early Intervention. *JAMA Intern Med* 180 (6): 817–818. Retrieved from: <https://jamanetwork.com/journals/jamainternalmedicine/fullarticle/2764404>.
- 51 Connolly, A. (2020). Mental health effects of the coronavirus pandemic will be 'severe,' expert warns. *Global News*. Consulté le 24 juin 2020. <https://globalnews.ca/news/6922614/coronavirus-mental-health-impacts/>.
- 52 Buckley et al, 2019.
- 53 Nations Unies. (2015). Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030. <https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/21252030%20Agenda%20for%20Sustainable%20Development%20web.pdf>.
- 54 World Economic Forum. (2020). The Global Risks Report 2020. Consulté à : http://www3.weforum.org/docs/WEF_Global_Risk_Report_2020.pdf.
- 55 McKinsey & Company. (2020). Total stimulus for the COVID-19 crisis already triple that for the entire 2008-09 recession. Consulté le 18 juin 2020. <https://www.mckinsey.com/featured-insights/coronavirus-leading-through-the-crisis/charting-the-path-to-the-next-normal/total-stimulus-for-the-covid-19-crisis-already-triple-that-for-the-entire-2008-09-recession#>.
- 56 McKinsey & Company, 2020.
- 57 Walls, M., P. Lee, and M. Ashenfarb (2020). National monuments and economic growth in the American West. *Science Advances* 6 (12). DOI: 10.1126/sciadv.aay8523.
- 58 Parcs Canada. (2018). Rapport ministériel sur les résultats de Parcs Canada de 2017-18. Consulté le 29 mai 2020. https://www.pc.gc.ca/fr/docs/pc/rpts/rmr-dpr/03312018#section_3
- 59 Outspan Group. (2011). L'impact économique des parcs nationaux, provinciaux et territoriaux du Canada en 2009. Conseil canadien des parcs. Consulté le 19 juin 2020. <http://www.parks-parcs.ca/french/cpc/economic.php>.
- 60 Walls, M., Lee, P., & Ashenfarb, M. (2020). National monuments and economic growth in the American West. *Science Advances* 6(12), eaay8523. <https://doi.org/10.1126/sciadv.aay8523>.
- 61 Imagine Canada. Impact du secteur : Qu'est-ce que le secteur de bienfaisance et sans but lucratif? Consulté le 23 juin 2020. <http://sourceosbl.ca/recherche-et-impact/impact-du-secteur#:~:text=Contribution%20C3%A0%20l'%C3%A9conomie%20du%20Canada>.
- 62 UN Environment. (2020). News: 2020 is a super year for nature and biodiversity. Consulté le 22 juin 2020. <https://www.unenvironment.org/news-and-stories/news/2020-super-year-nature-and-biodiversity#:~:text=2020%20is%20a%20super%20year%20for%20nature%20and%20biodiversity,and%20protect%20our%20living%20planet>.
- 63 Campaign for Nature. Join the High Ambition Coalition for Nature and People. Accessed June 18, 2020. <https://www.campaignfornature.org/high-ambition-coalition>.
- 64 Lettre de mandate du ministre de l'Environnement et du Changement climatique (2019). Consulté le 19 juin 2020 : <https://pm.gc.ca/fr/lettres-de-mandat/2019/12/13/lettre-de-mandat-du-ministre-de-lenvironnement-et-du-changement>.
- 65 Commission européenne. (2020). Stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030. Consulté le 18 juin 2020. https://ec.europa.eu/info/strategy/priorities-2019-2024/european-green-deal/actions-being-taken-eu/eu-biodiversity-strategy-2030_fr
- 66 Commission européenne, 2020.
- 67 Department of Conservation. (2020). \$1.1 billions investment to create 11,000 environment jobs in our regions. *New Zealand Government*. Consulté le 18 juin 2020. <https://www.doc.govt.nz/news/media-releases/2020-media-releases/investment-to-create-11000-environment-jobs-in-our-regions/>.
- 68 Coristine, L.E., Colla, S., Bennett, N., Carlsson, A.M., Davy, C., Davies, K.T.A., Favaro, B., Flockhart, T., Fraser, K., Orihel, D., Otto, S.P., Palen, W., Polfus, J.L., Venter, O., & Ford, A.T. (2019). National Contributions to Global Ecosystem Values. *Conservation Biology* 33 (5): 1219–1223. Consulté à : <https://doi.org/10.1111/cobi.13284>.
- 69 Pollara. (2020). The International Boreal Conservation Campaign (IBCC) Public Opinion Poll. Retrieved from: <https://static1.squarespace.com/static/5a2ef5702278e792c098cc02/t/5e83cae95b213c10416e69c2/%201585695470280/Pollara-Boreal+Forest+IBCC+Report+FINAL.pdf>.

- 70 Wright, P., Moghimehfar, F., & Woodley, A. (2019). Canadians' perspectives on how much space nature needs. *FACETS* 4 (1): 91–104. Consulté à : <https://doi.org/10.1139/facets-2018-0030>.
- 71 En route vers l'objectif 1 du Canada. (2018). Unis avec la nature : Une approche renouvelée de la conservation des terres et de l'eau douce au Canada. Consulté le 19 juin 2020. <https://static1.squarespace.com/static/57e007452e69cf9a7af0a033/t/5c6b0c981905f44fe48d3a84/1550519450986/Pathway-Report-Final-FR.pdf>
- 72 En route vers l'objectif 1 du Canada. (2019). Comptabilisation. Consulté le 16 juin 2020. <https://www.conservation2020canada.ca/comptabilisation>.
- 73 Le Cercle autochtone d'experts (CAE). (2018). Nous nous levons ensemble. Atteindre En route vers l'objectif 1 du Canada en créant des aires protégées et de conservation autochtones dans l'esprit et la pratique de la réconciliation. Rapport et recommandations du Cercle autochtone d'experts. Consulté à : https://static1.squarespace.com/static/57e007452e69cf9a7af0a033/t/5abaa653562fa7dface1caa9/1522181723865/PA234-Rapport-ICE_FR_mar_22_2018_web.pdf.
- 74 Le Comité consultatif national (CCN). (2018). La Vision du Canada pour la conservation : un rapport du Comité consultatif national. Consulté à : https://static1.squarespace.com/static/57e007452e69cf9a7af0a033/t/5b23dd26f950b7dedb8c0685/1529077043458/NAP_REPORT_jun12_FR_acc.pdf.
- 75 Gouvernement du Canada. (2020). Défi de l'objectif 1 du Canada. Consulté le 19 juin 2020. <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/patrimoine-naturel/defi-objectif-un-canada.html#events>.
- 76 Social Ventures Australia. (2016). Dehcho First Nations Lustel K'e Dene First Nation Indigenous Leadership Initiative Tides Canada. Consulté le 18 juin 2020. http://registry.mvlwb.ca/Documents/MV2017P0013/MV2017P0013%20MV2017L1-0002%20-%20Enbridge%20-%20Sambaa%20K%27e%20First%20Nation%20Presentation%20Attachments%20-%20Oct%2018_17.pdf.
- 77 Trousdale, W., & Andrews, H. (2016). Valuing Coastal Guardian Watchmen Programs: a Business Case. The Coastal Steward Network and TNC Canada. Consulté à : https://www.indigenousguardianstoolkit.ca/sites/default/files/Community%20Resource_Guardians-valuationreport_v10_Final_TNC%20Canada.pdf.
- 78 Gouvernement du Canada, 2020.
- 79 <https://www.cbd.int/doc/strategic-plan/2011-2020/Aichi-Targets-FR.pdf>
- 80 <https://www.cbd.int/doc/strategic-plan/2011-2020/Aichi-Targets-FR.pdf>
- 81 Les documents d'orientation sur les aires protégées et les AMCEZ sont disponibles à : <https://www.conservation2020canada.ca/ressources-additionnelles>.
- 82 Gouvernement du Yukon. (2019). Rapport provisoire sur l'état de l'environnement au Yukon. Consulté à : <https://yukon.ca/sites/yukon.ca/files/env/env-yukon-state-environment-interim-report-2019-fr.pdf>.
- 83 Canadian Parks and Wilderness Society (CPAWS). (2020). Strong Majority of Canadians Oppose Government Changes to Parks. <https://cpawsnab.org/strong-majority-of-albertans-oppose-government-changes-to-parks/>.
- 84 Canadian Parks and Wilderness Society (CPAWS). (2020). Busting the Myths: Calculations of the area and number of parks to be closed or privatized. Retrieved from: https://cpawsnab.org/wp-content/uploads/2020/03/3_Parks-Calculations-Table.pdf.
- 85 Alberta Parks. (2020). News and Events. Accessed June 16, 2020. <https://albertaparks.ca/albertaparksca/news-events/>.
- 86 Prince Edward Island. (2019). Canada supports PEI to expand protected areas. News. Accessed June 26, 2020. <https://www.princeedwardisland.ca/en/news/canada-supports-pei-expand-protected-areas>.

La Société pour la nature et les parcs du Canada (SNAP) est le seul organisme à but non lucratif dévoué exclusivement à la protection de nos terres et eaux publiques, et qui s'assure que la gestion de nos parcs permet avant tout de protéger la nature qui y vit. Au cours des 55 dernières années, nous avons joué un rôle primordial dans la protection de près d'un demi million de kilomètres carrés, une superficie plus importante que les Territoires du Nord-Ouest! Notre vision est de protéger au moins la moitié de nos écosystèmes publics afin que les générations futures puissent elles aussi, admirer les irremplaçables milieux sauvages du Canada.



SNAP Canada

506-250, av. City Centre
Ottawa, ON K1R 6K7

613-569-7226 ou 1-800-333-9453 info@snapcanada.org
www.snapcanada.org

SNAP Yukon

(867) 393-8080

www.cpawsyukon.org

SNAP Territoires du Nord-Ouest

(867) 873-9893

www.cpawsnwt.org

SNAP Colombie-Britannique

(604) 685-7445

www.cpawsbc.org

SNAP Nord de l'Alberta

(780) 328-3780

www.cpawsnab.org

SNAP Sud de l'Alberta

(403) 232-6686

www.cpaws-southernalberta.org

SNAP Saskatchewan

(306) 469-2356

www.cpaws-sask.org

SNAP Manitoba

(204) 949-0782

www.cpawsmb.org

SNAP Wildlands League (Ontario)

416-971-9453 ou 1-866-510-9453

www.wildlandsleague.org

SNAP Vallée de l'Outaouais

(819) 778-3355

www.cpaws-ov-vo.org

CPAWS (SNAP) Québec

4126 Saint-Denis, bureau 300

Montréal, QC H2W 2M5

(514) 278-SNAP (7627) | www.snapquebec.org

SNAP Nouvelle-Écosse

www.cpawsns.org

SNAP Nouveau-Brunswick

(506) 452-9902

www.cpawsnb.org

SNAP Terre-Neuve-et-Labrador

(709) 726-5800

www.cpawsnl.org